

LES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

UN PORTRAIT STATISTIQUE DE LEURS CONDITIONS DE VIE
ET DE LEUR PARTICIPATION SOCIALE



LES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

UN PORTRAIT STATISTIQUE DE LEURS CONDITIONS DE VIE
ET DE LEUR PARTICIPATION SOCIALE

RÉDACTION

Mélanie Deslauriers
Analyste-conseil
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

COLLABORATION

Lucie Dugas
Coordonnatrice
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques
Vanessa Marquis
Technicienne en statistique et aux plans d'action
Direction de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice de l'évaluation, des analyses
et des statistiques

ÉDITION

Secrétariat général, communications
et affaires juridiques

RÉVISION LINGUISTIQUE

Sheila Lotay

DATE

Le 2 février 2021

APPROBATION

Daniel Jean
Directeur général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES
DU QUÉBEC (2021). *Les femmes avec
incapacité : un portrait statistique de leurs
conditions de vie et de leur participation
sociale*, Drummondville, Secrétariat général,
communications et affaires juridiques,
L'Office, 62 p.

Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande.

Dépôt légal – 2021

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-88678-5 (version PDF)

ISBN 978-2-550-88679-2 (version texte électronique)

.....

Office des personnes handicapées du Québec
309, rue Brock, Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripneur : 1 800 567-1477
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

Cette section présente les principaux constats issus de l'analyse des données d'enquêtes présentées dans ce rapport.

Prévalence et caractéristiques de l'incapacité chez les femmes

- Au Québec, en 2017, 17,8 % des femmes âgées de 15 ans et plus ont une incapacité, ce qui correspond à 590 610 personnes.
- Les femmes avec incapacité ont plus fréquemment que les hommes une incapacité grave ou très grave (42 % c. 39 %) et elles sont plus nombreuses, en proportion que ceux-ci, à cumuler plus d'un type d'incapacité (69 % c. 64 %).

Les conditions de vie

- Dans l'ensemble, les femmes avec incapacité vivent plus fréquemment seules, sont moins scolarisées et ont un revenu moins élevé que les femmes et les hommes sans incapacité.

Les activités courantes

- Les femmes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à utiliser des aides techniques (64 % c. 60 %) ou à avoir des besoins non comblés en aides techniques (23 % c. 21 %).
- Parmi les personnes avec incapacité qui ont besoin d'aide pour accomplir des activités de la vie quotidienne, les femmes ont plus souvent que les hommes des besoins d'aide non comblés (58 % c. 54 %).
- Les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que les femmes et les hommes sans incapacité de résider dans un logement de petite taille (15 % c. 9 %) ou qui nécessite des réparations majeures (10 % c. 5 %).
- Environ une femme avec incapacité sur sept vit dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement, soit une proportion plus élevée que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité (14 % c. 6 % et 4,4 % respectivement).

L'exercice de leurs rôles sociaux

- Le quart (23 %) des femmes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans qui fréquentent un établissement scolaire en 2017 croient avoir été évitées à l'école tandis que le tiers (34 %) croient y avoir été victimes d'intimidation. Il s'agit de proportions moins élevées que chez les hommes avec incapacité (31 % et 39 % respectivement).
- Parmi les personnes de 15 à 64 ans, les femmes avec incapacité occupent moins souvent un emploi que les femmes et les hommes sans incapacité (56 % c. 73 % et 78 % respectivement), mais plus souvent que les hommes avec incapacité (56 % c. 53 %).

- Parmi la population avec incapacité âgée de 15 à 64 ans en emploi, les femmes occupent plus fréquemment que les hommes un emploi à temps partiel (25 % c. 14 %) ou non permanent (19 % c. 12 %), mais elles occupent plus fréquemment un emploi syndiqué (41 % c. 37 %) ou qui permet de mettre à profit leurs études, compétences et expériences de travail (73 % c. 68 %).
- En 2017, parmi la population avec incapacité âgée de 15 à 64 ans, les femmes sont moins nombreuses, en proportion, que les hommes à croire que, dans les cinq dernières années, on leur a refusé un emploi (13 % c. 16 %) ou une entrevue (8 % c. 12 %) en raison de leur état.
- L'utilisation d'Internet est moins répandue chez les femmes avec incapacité que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité.

La violence à l'égard des femmes avec incapacité

- Au Québec, les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que les femmes sans incapacité d'être victimes d'un incident violent ou d'avoir été victimes de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
MÉTHODOLOGIE	3
RECENSION DES ÉCRITS SCIENTIFIQUES	3
DONNÉES D'ENQUÊTES	3
<i>L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)</i>	3
<i>L'Enquête sociale générale (ESG)</i>	4
<i>L'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC)</i>	5
Traitement des données d'enquêtes	5
PORTRAIT DES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC	6
PRÉVALENCE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INCAPACITÉ	6
Prévalence de l'incapacité	6
Prévalence de l'incapacité dans les régions	7
Caractéristiques de l'incapacité	9
En résumé	11
LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES AVEC INCAPACITÉ	12
Vivre seule, présence d'enfant et état matrimonial	12
Niveau de scolarité	13
Revenu personnel, niveau de revenu du ménage et sources de revenus	14
État de santé	16
Consommation de médicaments sous ordonnance	16
Nombre de problèmes de santé	16
Perception de l'état de santé	17
Perception de l'état de santé mentale	18
Niveau de stress	18
En résumé	19
LES ACTIVITÉS COURANTES	20
Aides techniques	20
Utilisation d'aides techniques	20
Besoins non comblés en aides techniques	21
Frais déboursés pour les aides techniques	22
Activités de la vie quotidienne	22
Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne	23
Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne de base et les activités de la vie domestique	23

Habitation	26
Caractéristiques du logement	26
Besoins impérieux de logement	28
Besoins en aménagements spéciaux du logement	28
Déplacements et transports	30
Mode de transport pour se rendre au travail	30
Utilisation du transport en commun et du transport adapté	31
Difficultés à utiliser le transport en commun ou le transport adapté	32
En résumé	33
L'EXERCICE DE LEURS RÔLES SOCIAUX	34
Éducation	34
Fréquentation scolaire	34
Besoins d'adaptation, d'appareils ou de services spécialisés	35
Conséquences de l'incapacité sur le parcours et l'expérience scolaire	36
Activité sur le marché du travail	36
Statut d'activité	37
Situation des personnes en emploi	37
Situation des personnes inactives	39
Discrimination perçue sur le marché du travail	39
Participation aux mesures et aux services d'emploi offerts par le réseau de l'emploi	40
Activités sportives, culturelles et de loisir	42
Activités sportives	42
Activités culturelles	42
Activités de loisir	44
En résumé	44
VIOLENCE ENVERS LES FEMMES HANDICAPÉES	45
En résumé	48
CONCLUSION	49
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50

LISTE DES TABLEAUX

1. Taux d'incapacité selon le sexe et la région administrative, population de 15 ans et plus, Québec, 2017	8
2. Gravité de l'incapacité selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017	10
3. Nombre d'incapacités selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017	10
4. État matrimonial de fait selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017	13
5. Plus haut niveau de scolarité atteint selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017	14
6. Revenu personnel total en 2016 selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017	15
7. Nombre de problèmes de santé selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2013-2014	16
8. Perception de l'état de santé général selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014	17
9. Perception de l'état de santé mentale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014	18
10. Niveau de stress selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014	19
11. Montant des frais déboursés au cours de l'année pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques, selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2017	22
12. Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017	23
13. Indicateurs du besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne de base et les activités de la vie domestique, par activité selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017	25
14. Type de construction résidentielle selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017	27

15. Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017	29
16. Mode de transport habituel pour se rendre au travail selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité ayant travaillé à un moment quelconque depuis le 1 ^{er} janvier 2010, Québec, 2012	30
17. Utilisation régulière du service de transport adapté selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012	31
18. Difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de l'état selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité qui utilise les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces services sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, Québec, 2012	32
19. Principales difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté, population de 15 ans et plus avec incapacité éprouvant des difficultés à utiliser ces services en raison de leur état, Québec, 2012	33
20. Type d'école fréquentée selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité fréquentant un établissement d'enseignement, Québec, 2017	35
21. Statut d'activité selon le sexe et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec 2017	37
22. Discrimination perçue en raison de l'état au cours des cinq dernières selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité, Québec, 2017	40
23. Personnes handicapées participant aux mesures et services d'emploi selon le sexe, MTESS, 2019-2020	41
24. Participation à au moins une sortie culturelle dans l'année précédant l'enquête selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec 2016	43
25. Participation à au moins une sortie culturelle dans l'année précédant l'enquête, femmes de 15 ans et plus avec incapacité, Québec 2016.	43

LISTE DES FIGURES

1. Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017 7
2. Type d'incapacité selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017 9
3. Taux d'utilisation de divers types d'aides techniques selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017 21

LISTE DES ACRONYMES ET DES SIGLES

AVD	Activités de la vie domestique
AVQ	Activités de la vie quotidienne
AVQ-b	Activités de la vie quotidienne de base
ECI	<i>Enquête canadienne sur l'incapacité</i>
ESCC	<i>Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes</i>
ESG	<i>Enquête sociale générale</i>
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Office	Office des personnes handicapées du Québec
SCF	Secrétariat à la condition féminine

INTRODUCTION

Ce rapport vise à dresser le portrait des femmes avec incapacité du Québec à partir principalement des données statistiques les plus récentes et, pour certains aspects spécifiques, de la documentation scientifique. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (la Stratégie) adoptée en 2017 par le gouvernement du Québec. L'objectif de cette stratégie est de poursuivre les efforts déployés depuis plusieurs décennies par le gouvernement du Québec pour que l'égalité de droit entre les hommes et les femmes se traduise par une égalité de fait (Secrétariat à la condition féminine [SCF] 2017).

Sur la base d'une vaste consultation de groupes de femmes et d'organismes gouvernementaux de divers milieux ainsi que d'importants travaux interministériels, la Stratégie a identifié les principaux enjeux et proposé des actions concrètes afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. Parmi ces actions, il est notamment apparu que des travaux de recherche devaient être entrepris afin de mieux documenter certains sujets.

C'est dans ce contexte que l'Office des personnes handicapées du Québec (l'Office), s'est engagé à « documenter les réalités vécues par les femmes handicapées à partir des données existantes » (SCF 2017 : 112). Plus spécifiquement, la Stratégie indique que :

« Cette action consiste à produire un rapport visant à documenter les réalités vécues par les femmes handicapées, dont leur situation socioéconomique et leur participation sociale (éducation, emploi, loisirs), à partir des données existantes. » (SCF 2017 : 112)

La méthodologie utilisée pour la préparation de ce rapport est décrite dans la section qui suit. Par la suite, les données statistiques sur la prévalence de l'incapacité chez les femmes, sur les conditions de vie des femmes avec incapacité (par exemple composition du ménage, revenu, état de santé, etc.), sur la réalisation de leurs activités courantes (par exemple l'habitation, les déplacements, etc.), en lien avec l'exercice de leurs rôles sociaux (par exemple l'éducation, l'emploi, etc.) ainsi que sur la violence à leur égard sont présentées.

MÉTHODOLOGIE

Ce rapport a pour principal objectif de documenter la situation des femmes avec incapacité du Québec selon différents aspects de leur participation sociale. Pour ce faire, une recension des écrits scientifiques a été réalisée, puis des données d'enquêtes ont été analysées.

RECENSION DES ÉCRITS SCIENTIFIQUES

Les publications scientifiques recensées portent principalement sur la situation des femmes avec incapacité au Québec et au Canada. Cependant, d'autres sources d'information abordant la situation des femmes avec incapacité dans des pays culturellement et économiquement proches du Canada, tel que les États-Unis, ont également été retenues.

La sélection des publications a été limitée à des monographies, des rapports, des articles de périodiques et des thèses publiés dans les dix dernières années. Les recherches ont été effectuées dans les moteurs de recherche Google et Google Scholar ainsi que dans les bases de données suivantes : Academic Search Premier, Cairn, ERIC, Érudit, HAL archives ouvertes, Political Science Complete, ProQuest, Public Affairs Index, PubMed, Repère, thèses.fr et TRID.

DONNÉES D'ENQUÊTES

Les données provenant de trois enquêtes réalisées par Statistique Canada ont été utilisées dans le cadre du présent rapport, soit celles de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI), de l'*Enquête sociale générale* (ESG) et de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC).

L'ENQUÊTE CANADIENNE SUR L'INCAPACITÉ (ECI)

Les données d'enquête utilisées dans le cadre de ce projet proviennent principalement de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2017 réalisée par Statistique Canada (Statistique Canada 2018a). Cette enquête recueille des renseignements sur les personnes de 15 ans et plus résidant au Canada dans un logement privé et « dont les activités sont limitées en raison d'un état ou d'un problème de santé à long terme » (Statistique Canada 2018a).

En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que l'utilisation d'aides techniques. Elle couvre également plusieurs domaines liés à la participation sociale des personnes avec incapacité, tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi. Il s'agit des plus récentes données disponibles sur les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus au Québec. Lorsque les données n'étaient pas disponibles pour 2017, les données de 2012 sont présentées.

Il est important de noter que les résultats de l'ECL de 2017 ne peuvent pas être comparés à ceux de l'ECL de 2012 en raison de différences méthodologiques majeures. Les questions filtres sur l'incapacité du recensement de 2012 ont été remplacées par de nouvelles questions qui permettent une meilleure couverture de l'ensemble des personnes avec incapacité, particulièrement des personnes ayant des types d'incapacité moins visibles, comme les incapacités liées à la douleur, à la mémoire, à l'apprentissage, au développement ou à la santé mentale. En raison de ces changements importants, Statistique Canada précise qu'il n'est ni possible ni recommandé d'effectuer des comparaisons entre les données de l'ECL de 2017 et celles de 2012 (Cloutier et autres 2018). Par ailleurs, ces nouvelles questions d'identification de l'incapacité sont fondées sur le modèle social de l'incapacité. Ainsi, les personnes visées par l'ECL de 2017 ont non seulement de la difficulté ou un problème causé par une condition ou un problème de santé à long terme, mais sont aussi limitées dans leurs activités (Statistique Canada 2018a). Par conséquent, cette population correspond à la définition de personne handicapée de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, puisque les personnes qui la composent ont une incapacité significative et persistante et qu'elles rencontrent des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes.

L'ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE (ESG)

L'*Enquête sociale générale* (ESG) est une enquête réalisée annuellement auprès des personnes de 15 ans et plus résidant au Canada (excluant les territoires) et vivant dans un ménage privé ou dans certains logements collectifs non institutionnels. Elle recueille des informations sur les tendances sociales afin de suivre l'évolution des conditions de vie et du bien-être des Canadiens. L'ESG porte sur un thème différent chaque année, chaque thème étant généralement couvert aux 5 à 7 ans. L'ESG contient deux questions filtres permettant d'isoler les répondants avec incapacité. Les données de l'ESG utilisées dans le cadre de ce rapport sont celles portant sur la victimisation criminelle (2014) et la vie au travail et à la maison (2016).

L'ESG portant sur la victimisation criminelle (2014) (Statistique Canada 2015a) a permis de recueillir des données sur les femmes victimes de crimes violents, notamment ceux de nature sexuelle et de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint. Lorsque les données n'étaient pas disponibles à l'échelle du Québec, celles à l'échelle canadienne ont été utilisées.

L'ESG portant sur la vie au travail et à la maison (2016) (Statistique Canada 2017) recueille les perceptions, incluant le niveau de satisfaction, des Canadiens concernant leur travail, leur domicile, leurs loisirs et leur bien-être. Dans le présent rapport, des données ayant trait aux activités de loisirs, aux relations sociales et familiales ainsi qu'au bien-être des femmes québécoises avec incapacité ont été utilisées.

L'ENQUÊTE SUR LA SANTÉ DANS LES COLLECTIVITÉS CANADIENNES (ESCC)

L'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (ESCC) (2013-2014) (Statistique Canada 2015b) a collecté des informations sur l'état de santé, l'utilisation des services de santé et les déterminants de la santé des Canadiens et des Canadiennes. Certaines données de l'ESCC (2013-2014) ont été utilisées afin de documenter l'état de santé général, l'état de santé mental ainsi que le bien-être des femmes québécoises avec incapacité. L'ESCC cible les personnes âgées de 12 ans et plus vivant sur l'ensemble du territoire canadien. Dans un souci de présenter des données uniformes à travers les différentes enquêtes, les données de l'ESCC présentées dans ce rapport ont été ventilées de façon à ne considérer que la population de 15 ans et plus.

TRAITEMENT DES DONNÉES D'ENQUÊTES

Pour chaque enquête utilisée, les données ont été ventilées selon le sexe et la présence de l'incapacité. Ce traitement a permis de réaliser presque systématiquement des comparaisons entre les femmes avec incapacité, les hommes avec incapacité, les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité. Dans certains cas, et lorsque la taille des échantillons le permettait, les données ont également été ventilées selon l'âge, le type d'incapacité ou la gravité de l'incapacité.

Sauf indication contraire, toutes les différences entre les groupes sont statistiquement significatives à un seuil inférieur ou égal à 5 % (test du khi-carré de Pearson et intervalles de confiance à 95 %). Lorsqu'un astérisque (*) est ajouté à une donnée présentée dans un tableau, cela signifie qu'il faut interpréter cette donnée avec prudence puisqu'un coefficient de variation de 15 % ou plus est observé. Une note ajoutée sous le tableau en avertit le lecteur et précise l'intervalle dans lequel se situe le coefficient de variation.

Les données de l'ECI (2012, 2017) présentées dans ce rapport ont été traitées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), puis compilées par l'Office (ISQ 2019a, ISQ 2019b, ISQ 2019c, ISQ 2019d, ISQ 2019e, ISQ 2019f, ISQ 2019g, ISQ 2019h, ISQ 2020). Le traitement des données de l'ESG (2014) a été effectué par Statistique Canada, tandis que celui de l'ESG (2016) (Statistique Canada 2018b) ainsi que de l'ESCC (2013-2014) (Statistique Canada 2016) a été fait par l'Office.

PORTRAIT DES FEMMES AVEC INCAPACITÉ AU QUÉBEC

Le portrait des femmes avec incapacité s'attarde, dans un premier temps, à la prévalence de l'incapacité ainsi qu'à certaines caractéristiques de l'incapacité. Par la suite, il détaille les conditions de vie des femmes avec incapacité (par exemple composition du ménage, scolarité, état de santé, etc.). Puis, il s'intéresse à divers sujets en lien avec la réalisation de leurs activités courantes (par exemple l'habitation, les déplacements, etc.). Ensuite, il aborde l'exercice de leurs rôles sociaux (par exemple éducation, activité sur le marché du travail, etc.). Le portrait se conclut sur la violence à l'égard des femmes avec incapacité, notamment de la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint. Lorsque cela est possible, des comparaisons sont effectuées avec les hommes avec incapacité ainsi qu'avec les femmes et les hommes sans incapacité.

PRÉVALENCE ET CARACTÉRISTIQUES DE L'INCAPACITÉ

Cette section présente tout d'abord la prévalence de l'incapacité au sein de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé. Ensuite, elle décrit les types d'incapacité parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité et aborde certaines caractéristiques de l'incapacité, soit la gravité, le nombre et la durée de l'incapacité. Les résultats présentés ont tous été obtenus à partir des données de l'ECI (2017).

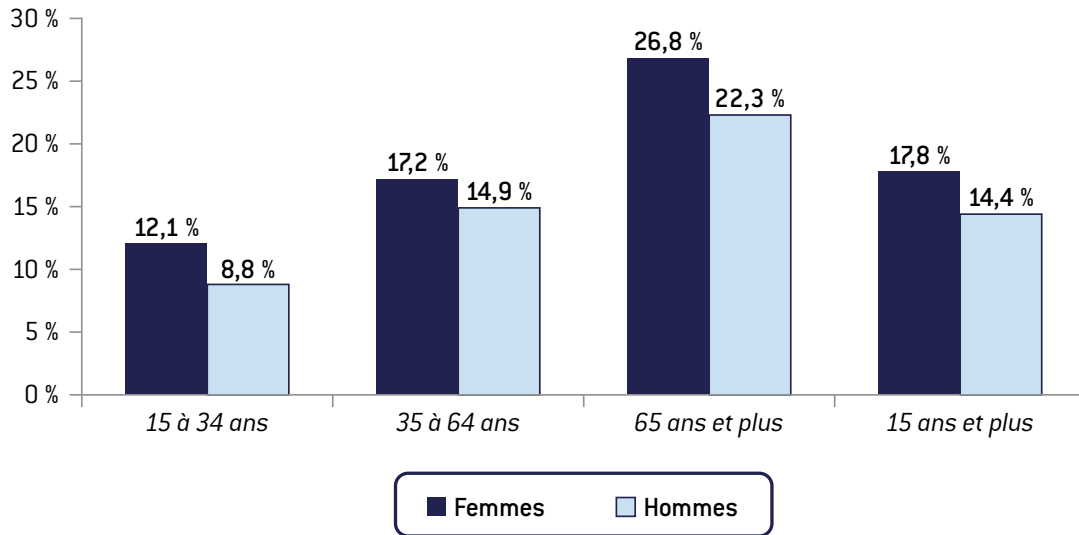
PRÉVALENCE DE L'INCAPACITÉ

➤ *Les femmes présentent un taux d'incapacité plus élevé que les hommes, et ce, peu importe l'âge*

Au Québec, en 2017, on compte 1 053 350 personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité, soit 16,1 % de la population totale (donnée non présentée). Le taux d'incapacité chez les femmes est de 17,8 % (ou 590 610 personnes) alors qu'il est de 14,4 % chez les hommes (ou 462 750 personnes). Il s'agit d'une différence statistiquement significative. D'ailleurs, les femmes affichent un taux d'incapacité plus élevé que les hommes, tant chez les 15 à 34 ans (12,1 % c. 8,8 %), que chez les 35 à 64 ans (17,2 % c. 14,9 %) ou les 65 ans et plus (26,8 % c. 22,3 %) (figure1).

Figure 1

Taux d'incapacité selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus, Québec, 2017



Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

PRÉVALENCE DE L'INCAPACITÉ DANS LES RÉGIONS

➤ *Le taux d'incapacité chez les femmes de 15 ans et plus diffère d'une région à l'autre, oscillant entre 12,9 % en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 24,2 % en Outaouais*

Le taux d'incapacité chez les femmes de 15 ans et plus varie selon la région, se situant entre 12,9 % (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et 24,2 % (Outaouais). Pour toutes les régions, à l'exception de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Bas-Saint-Laurent, les femmes ont un taux d'incapacité plus élevé que les hommes. Cet écart est particulièrement marqué en Abitibi-Témiscamingue où 22,3 % des femmes âgées de 15 ans et plus ont une incapacité (c. 9,8 % des hommes) (tableau 1).

Tableau 1

Taux d'incapacité selon le sexe et la région administrative, population de 15 ans et plus, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Bas-Saint-Laurent	17,2	20,7	19,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17,8	12,6	15,0
Capitale-Nationale	16,0	13,8	14,9
Mauricie	15,0	10,7	12,8
Estrie	19,5	14,1	16,8
Montréal	18,6	14,6	16,7
Outaouais	24,2	22,6	23,4
Abitibi-Témiscamingue	22,3	9,8	16,7
Côte-Nord/ Nord-du-Québec ¹	16,7	11,6	14,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	12,9	19,3	15,9
Chaudière-Appalaches	16,2	12,6	14,4
Laval	16,9	12,8	15,0
Lanaudière	17,1	12,6	14,8
Laurentides	16,8	15,5	16,2
Montérégie	17,2	14,4	15,8
Centre-du-Québec	18,3	13,0	15,8
Total	17,8	14,4	16,1

1. Pour des raisons de confidentialité, les données ont été fusionnées pour les régions de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2020.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

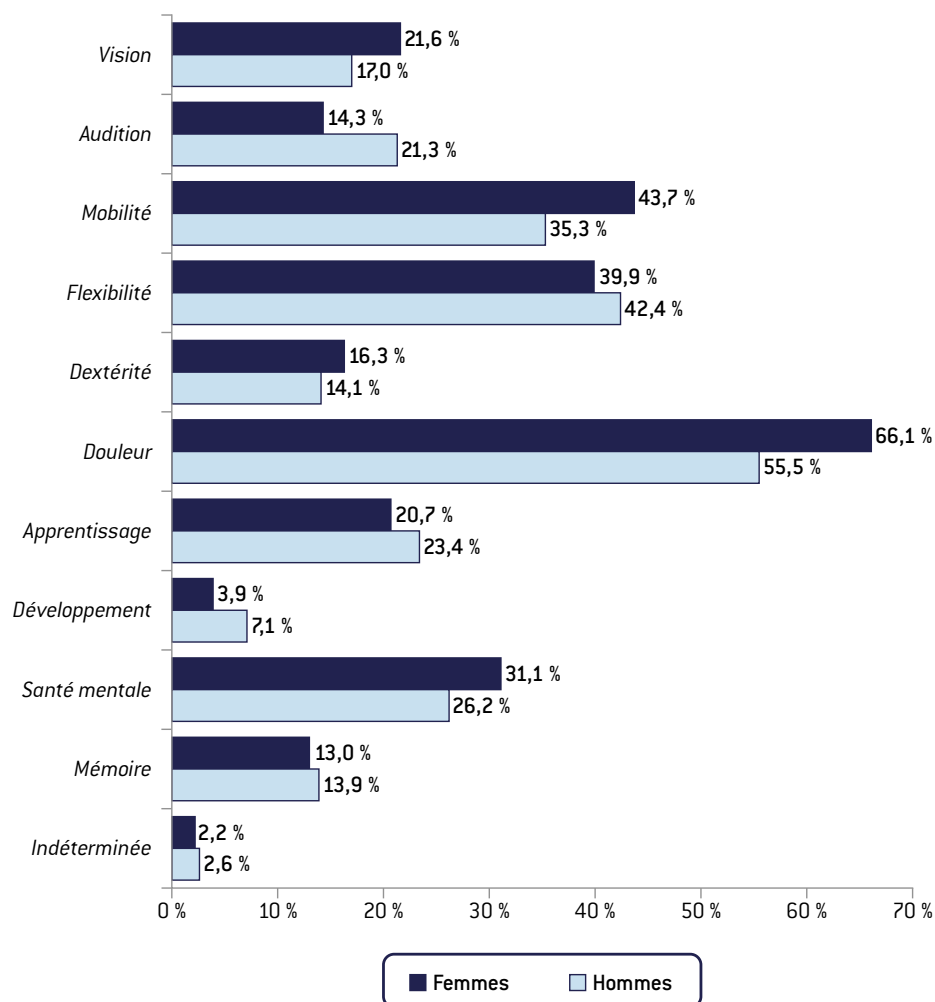
CARACTÉRISTIQUES DE L'INCAPACITÉ

➤ *Les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir certains types d'incapacité*

Parmi les femmes de 15 ans et plus avec incapacité, les incapacités liées à la douleur (66 %), à la mobilité (44 %) et à la flexibilité (40 %) sont les plus fréquentes. Par ailleurs, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes avec incapacité à présenter des incapacités liées à la vision (22 % c. 17 %), à la mobilité (44 % c. 35 %), à la dextérité (16 c. 14 %), à la douleur (66 % c. 56 %) et aux troubles de santé mentale (31 % c. 26 %). Inversement, elles ont moins tendance que les hommes à avoir des incapacités liées à l'audition (14 % c. 21 %), à la flexibilité (40 % c. 42 %), aux troubles d'apprentissages (21 % c. 23 %) ou au développement (3,9 % c. 7 %) (figure 2).

Figure 2

Type d'incapacité¹ selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017



1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b, 2020.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

➤ *Les femmes avec incapacité ont plus fréquemment que les hommes une incapacité grave ou très grave*

En 2017, 41 % des personnes avec incapacité de 15 ans et plus ont une incapacité grave (19 %) ou très grave (21 %). Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir une incapacité grave ou très grave (42 % c. 39 %) (tableau 2).

Tableau 2

Gravité de l'incapacité selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Légère	37,0	42,2	39,3
Modérée	21,2	18,9	20,2
Grave	20,5	17,7	19,3
Très grave	21,3	21,1	21,2
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

➤ *Les femmes avec incapacité cumulent plus souvent que les hommes plus d'un type d'incapacité*

Près de sept femmes avec incapacité sur dix (69 %) ont plus d'un type d'incapacité. D'ailleurs, elles sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à cumuler plusieurs types d'incapacité (69 % c. 64 %) et moins nombreuses à ne présenter qu'un seul type d'incapacité (31 % c. 36 %) (tableau 3).

Tableau 3

Nombre d'incapacités selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Une incapacité	30,7	36,1	33,1
Deux incapacités	22,5	22,6	22,5
Trois incapacités	19,4	16,1	18,0
Quatre incapacités ou plus	27,4	25,1	26,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019b.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

➤ ***La majorité (57 %) des femmes avec incapacité ont une incapacité depuis au moins 10 ans***

Plus de la moitié (57 %)¹ des femmes avec incapacité ont une incapacité depuis 10 ans ou plus, un peu moins du tiers (31 %)² en ont une depuis 3 à 9 ans et une sur dix depuis 2 ans ou moins (12 %)³. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir une incapacité depuis moins de 10 ans (43 % c. 39 %)⁴. Par ailleurs, le vieillissement (27 %) est le plus fréquemment à l'origine de la principale condition médicale chez les femmes alors que chez les hommes, c'est une blessure ou un accident (23 %), une cause liée aux conditions de travail (22 %) ou au vieillissement (22 %) [données non présentées].

EN RÉSUMÉ

En 2017, 17,8 % des femmes âgées de 15 ans et plus ont une incapacité. Les femmes présentent un taux d'incapacité plus élevé que les hommes, et ce, peu importe l'âge. Au sein de la population avec incapacité, les femmes ont plus couramment que les hommes une incapacité grave ou très grave et elles cumulent plus souvent que les hommes plus d'un type d'incapacité.

1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 19,2 %).
2. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 19,2 %).
3. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 19,2 %).
4. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 19,2 %).

LES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES AVEC INCAPACITÉ

Cette section présente les conditions de vie des femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus. Tout d'abord, la composition du ménage, c'est-à-dire le fait de vivre seule et de vivre dans un ménage où il y a des enfants, ainsi que l'état matrimonial sont traités. Par la suite, la section se penche sur le niveau de scolarité ainsi que le revenu. Enfin, différentes données relatives à l'état de santé sont discutées. Généralement, les résultats présentés ont été obtenus à partir des données de l'ECI (2017), sauf pour certains liés à l'état de santé qui sont tirés de l'ESCC (2013-2014).

VIVRE SEULE, PRÉSENCE D'ENFANT ET ÉTAT MATRIMONIAL

➤ *Les femmes avec incapacité vivent plus fréquemment seules que celles sans incapacité, que les hommes avec incapacité ou que ceux sans incapacité*

En 2017, au Québec, près de trois femmes avec incapacité de 15 ans et plus sur dix vivent seules (29 %). Cette proportion est plus élevée que celle observée chez les femmes sans incapacité (16 %) ainsi que chez les hommes avec incapacité (22 %) ou sans incapacité (15 %). Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre dans un ménage avec au moins un enfant (58 % c. 54 %) (données non présentées).

Près de la moitié des femmes avec incapacité (49 %) sont légalement mariées ou vivent en union libre, tandis que 26 % d'entre elles n'ont jamais été mariées, 13 % sont veuves et 12 % sont divorcées. Elles sont moins nombreuses à être légalement mariées ou à vivre en union libre que les hommes avec incapacité (49 % c. 57 %) et que les femmes et les hommes sans incapacité (49 % c. respectivement 60 % et 62 %). Les femmes avec incapacité sont également proportionnellement plus nombreuses que le reste de la population à être veuves (tableau 4).

Tableau 4

État matrimonial de fait selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Divorcé (et ne vivant pas en union libre)	12,3	7,1	7,6	4,7	10,2	5,9
Légalement marié (non séparé ou séparé et ne vivant pas en union libre)	32,6	36,4	39,0	36,9	35,4	36,7
Jamais légalement marié (et ne vivant pas en union libre)	26,2	27,4	32,3	31,9	28,9	29,7
Vivant en union libre	16,4	23,4	17,8	24,8	17,0	24,1
Veuf (et ne vivant pas en union libre)	12,5	5,6	3,3	1,7	8,5	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

NIVEAU DE SCOLARITÉ

➔ *En 2017, les femmes avec incapacité sont moins scolarisées que les femmes et les hommes sans incapacité. Cependant, les femmes et les hommes avec incapacité présentent peu de différences à l'égard de leur niveau de scolarité*

Si un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants avec incapacité choisissent de poursuivre des études postsecondaires (Erten 2011 : 101), il reste encore du chemin à parcourir avant que le taux de diplomation atteigne celui de la population sans incapacité. En effet, 28 % des femmes avec incapacité ne détiennent aucun diplôme d'études secondaires, soit une proportion significativement plus élevée que celles observées chez les femmes sans incapacité (18 %) et les hommes sans incapacité (19 %). Il s'agit toutefois d'une proportion identique à celle observée chez les hommes avec incapacité (28 % c. 28 %). Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses, en proportion, que les femmes et les hommes sans incapacité à détenir un diplôme universitaire (19 % c. 27 % et 23 % respectivement). Cependant, il n'y a pas de différences significatives entre les femmes et les hommes avec incapacité à cet égard (19 % c. 18 %) (tableau 5).

Tableau 5

Plus haut niveau de scolarité atteint selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Sans diplôme d'études secondaires	28,3	18,0	28,3	18,6	28,3	18,3
Diplôme d'études secondaires	22,6	21,9	19,8	20,6	21,4	21,2
Certificat ou diplôme d'une école de métiers	13,2	13,0	20,4	21,5	16,4	17,3
Certificat ou diplôme d'études collégiales	17,4	19,7	13,8	16,6	15,8	18,2
Certificat ou diplôme d'études universitaires	18,5	27,4	17,7	22,7	18,2	25,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

REVENU PERSONNEL, NIVEAU DE REVENU DU MÉNAGE ET SOURCES DE REVENUS

➤ *Les femmes avec incapacité ont un revenu moins élevé que les hommes avec incapacité, que les femmes sans incapacité et que les hommes sans incapacité*

Au Québec, les femmes ont en général un revenu plus faible que les hommes, qu'elles aient ou non une incapacité. En effet, en 2016, 34 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont un revenu personnel inférieur à 15 000 \$, comparativement à 31 % des hommes avec incapacité. Au sein de la population sans incapacité, 26 % des femmes et 19 % des hommes ont un revenu personnel inférieur à 15 000 \$. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont deux fois moins nombreuses que les hommes avec incapacité à avoir un revenu de 50 000 \$ ou plus (13 % c. 26 %) (tableau 6).

Tableau 6

Revenu personnel total en 2016 selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Moins de 15 000 \$	15 000 \$ à 29 999 \$	30 000 \$ à 49 999 \$	50 000 \$ ou plus	Total
%					
Femmes					
Avec incapacité	33,7	34,6	18,5	13,3	100,0
Sans incapacité	25,7	25,6	25,6	23,1	100,0
Hommes					
Avec incapacité	31,0	24,8	18,7	25,5	100,0
Sans incapacité	18,8	19,8	25,1	36,3	100,0
Ensemble					
Avec incapacité	32,5	30,3	18,6	18,7	100,0
Sans incapacité	22,2	22,7	25,4	29,7	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Aussi, en 2016, 17 % des femmes avec incapacité vivent dans un ménage sous le seuil de faible revenu, comparativement à 8 % des femmes sans incapacité et 7 % des hommes sans incapacité. Enfin, une proportion semblable de femmes avec incapacité et d'hommes avec incapacité vivent dans un ménage sous le seuil de faible revenu (17 % c. 17 %) [données non présentées].

Enfin, les femmes et les hommes avec incapacité présentent des différences au niveau de leurs sources de revenu personnel en 2016. Comparativement aux hommes avec incapacité, une proportion inférieure de femmes avec incapacité a touché un revenu d'emploi (37 % c. 39 %), un revenu par le biais du travail autonome (5 % c. 9 %), des prestations d'invalidité (8 % c. 13 %), des prestations d'assistance sociale (12 % c. 14 %) ou une indemnité d'accident de travail (3,0 % c. 5 %). Inversement, elles sont plus nombreuses, en proportion, à avoir touché des prestations d'assurance-emploi ou du Régime québécois d'assurance parentale (9 % c. 6 %) ou des prestations d'autres sources que celles mentionnées dans l'enquête (18 % c. 12 %) [données non présentées]. Toutefois, des proportions semblables de femmes et d'hommes avec incapacité ont touché des prestations d'un régime de pension (35 % c. 36 %).

ÉTAT DE SANTÉ

Dans cette sous-section, la consommation de médicaments sous ordonnance chez les femmes avec incapacité est traitée à partir de l'ECI (2017). Également, les problèmes de santé qu'elles rencontrent sont discutés à partir des données de l'ESCC (2013-2014). Enfin, la perception qu'ont les personnes avec et sans incapacité de leur état de santé global, de leur état de santé mentale ainsi que de leur niveau de stress au quotidien ou, lorsque cela s'applique, au travail est abordée à l'aide de l'ESCC (2013-2014).

CONSOMMATION DE MÉDICAMENTS SOUS ORDONNANCE

- *Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes avec incapacité à consommer des médicaments sous ordonnance sur une base régulière*

Selon l'ECI (2017), les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à consommer des médicaments sous ordonnance sur une base régulière (79 % c. 75 %). Au total, ce sont plus de 813 510 personnes de 15 ans et plus avec incapacité, soit près de 8 personnes sur 10, qui consomment régulièrement des médicaments sous ordonnance (données non présentées).

NOMBRE DE PROBLÈMES DE SANTÉ

- *Plus du tiers des femmes avec incapacité ont trois problèmes de santé et plus. Il s'agit d'une proportion plus élevée que chez les hommes avec incapacité*

Selon l'ESCC (2013-2014), les femmes avec incapacité de 15 ans et plus sont, en proportion, significativement plus nombreuses que les hommes avec incapacité à avoir trois problèmes de santé ou plus (34 % c. 22 %) (tableau 7). Elles sont aussi plus nombreuses que les hommes à être atteintes de problèmes de santé chroniques, dont l'arthrite (33 % c. 23 %), des migraines (23 % c. 13 %) ou un trouble anxieux (21 % c. 13 %) (données non présentées).

Tableau 7

Nombre de problèmes de santé selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2013-2014

	Femmes	Hommes	Ensemble
		%	
Aucun problème de santé	22,4	32,4	26,9
Un problème de santé	23,2	26,7	24,8
Deux problèmes de santé	20,6	18,7	19,7
Trois problèmes de santé et plus	33,8	22,2	28,5
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ESCC 2013-2014, Statistique Canada.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

En plus, plusieurs recherches ont observé des taux plus élevés de surpoids et d'obésité parmi les femmes avec incapacité comparativement aux femmes sans incapacité [Nosek 2016 : 25-26]. Ce constat s'applique également au Québec puisque selon l'ESCC (2013-2014), 22 % des femmes avec incapacité ont rapporté être obèses, comparativement à 14 % des femmes sans incapacité (données non présentées).

PERCEPTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ

➔ *Les femmes avec incapacité ont, en général, une perception plus négative de leur état de santé que les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Selon l'ESCC (2013-2014), près des trois quarts (73 %) des femmes de 15 ans et plus avec incapacité perçoivent leur état de santé comme étant bon, très bon ou excellent (c. 73 % chez les hommes avec incapacité) (tableau 8). Ainsi, un peu plus d'une femme avec incapacité sur quatre (27 %) perçoit que son état de santé est mauvais ou passable (c. 27 % chez les hommes avec incapacité). Si les femmes avec incapacité ne se différencient pas des hommes avec incapacité en ce qui a trait à la perception de leur état de santé, elles ont, dans l'ensemble, une perception plus négative de leur état de santé que les femmes et les hommes sans incapacité.

Tableau 8

Perception de l'état de santé général selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Mauvais à passable	26,9	3,6	27,3	4,9	27,1	4,3
Bon	40,5	25,9	38,3	28,4	39,5	27,2
Très bon	26,2	43,2	24,9	39,4	25,6	41,2
Excellent	6,4	27,3	9,5	27,4	7,8	27,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ESCC 2013-2014, Statistique Canada.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

PERCEPTION DE L'ÉTAT DE SANTÉ MENTALE

- *Un peu plus d'une femme avec incapacité sur dix considère que son état de santé mentale est mauvais ou passable, soit une proportion plus élevée que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Au Québec, selon l'ESCC (2013-2014), la majorité (87 %) des femmes avec incapacité perçoivent que leur état de santé mentale est bon, très bon ou excellent (tableau 9). Toutefois, 13 % d'entre elles considèrent leur état de santé mentale comme étant mauvais ou passable, soit une proportion similaire à celle des hommes avec incapacité (12 %). Elles sont toutefois plus nombreuses, en proportion, que les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité à percevoir leur état de santé mentale comme étant mauvais ou passable (13 % c. 1,6 %⁵ et 1,4 %⁶). À l'inverse, elles sont moins nombreuses, en proportion, que ceux-ci à le percevoir comme étant bon (32 % c. 17 % et 19 % respectivement) ou excellent (21 % c. 41 % et 43 % respectivement).

Tableau 9

Perception de l'état de santé mentale selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Mauvais à passable	12,6	1,6*	11,8	1,4*	12,3	1,5
Bon	32,3	17,2	30,9	18,6	31,7	17,9
Très bon	34,2	40,5	32,2	37,3	33,3	38,9
Excellent	20,9	40,7	25,1	42,7	22,8	41,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : ESCC 2013-2014, Statistique Canada.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

NIVEAU DE STRESS

- *Un peu plus d'une femme avec incapacité sur trois rapporte un niveau de stress élevé au quotidien, soit une proportion plus élevée que celles observées pour les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Selon l'ESCC (2013-2014), environ le tiers (34 %) des femmes avec incapacité mentionnent avoir un niveau de stress élevé au quotidien (tableau 10). Il s'agit d'une proportion similaire à celle observée chez les hommes avec incapacité (31 %). Toutefois, les femmes avec incapacité rapportent plus fréquemment que les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité un niveau de stress élevé au quotidien (34 % c. 24 % et 23 % respectivement).

5. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

6. Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Par ailleurs, parmi les personnes en emploi, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité à rapporter un niveau de stress élevé au travail (47 % c. 33 % et 30 % respectivement). Il n'existe cependant pas de différence significative entre les femmes et les hommes avec incapacité (tableau 10).

Tableau 10

Niveau de stress selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2013-2014

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Stress au quotidien						
Faible	27,2	34,9	30,9	39,2	28,9	37,1
Moyen	38,6	41,4	38,3	38,1	38,5	39,7
Élevé	34,2	23,7	30,8	22,7	32,6	23,2
Stress au travail ¹						
Faible	20,2	24,7	20,2	28,4	20,2	26,7
Moyen	33,3	42,0	39,1	42,1	36,1	42,0
Élevé	46,5	33,4	40,7	29,5	43,7	31,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Population de 15 à 75 ans avec ou sans incapacité et en emploi.

Source : ESCC 2013-2014, Statistique Canada.

Traitement : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2017.

EN RÉSUMÉ

Cette section s'est intéressée aux conditions de vie des femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus. Il ressort que celles-ci vivent plus couramment seules. En général, elles bénéficient d'un revenu personnel moins élevé et sont moins scolarisées que les femmes ou les hommes sans incapacité.

Parmi les personnes avec incapacité, les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à consommer des médicaments sous ordonnance sur une base régulière et elles ont, dans l'ensemble, un nombre plus élevé de problèmes de santé.

Enfin, les femmes avec incapacité ont, en général, une perception plus négative de leur état de santé global ou de leur état de santé mentale que les femmes et les hommes sans incapacité. Elles rapportent également plus fréquemment que ceux-ci un niveau de stress élevé au quotidien ou, lorsque cela s'applique, au travail.

LES ACTIVITÉS COURANTES

Cette section aborde divers sujets en lien avec la réalisation des activités courantes (tels que se déplacer, communiquer avec les autres, se loger) par les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus. Tout d'abord, l'utilisation des aides techniques par ces personnes, leurs besoins non comblés à cet égard ainsi que les frais qu'elles ont pu déboursier pour leur achat, leur entretien ou leur réparation sont présentés. Puis, la section se penche sur les activités de la vie quotidienne (AVQ) que sont les activités de la vie quotidienne de base (AVQ-b) et les activités de la vie domestique (AVD), notamment les besoins d'aides pour ces activités. Par la suite, elle traite de différents aspects liés à l'habitation : les caractéristiques des logements où résident les femmes avec incapacité, la présence de besoins impérieux de logement au sein de leur ménage, leur utilisation d'aménagements spéciaux du logement ainsi que leurs besoins non comblés à cet égard. Enfin, les déplacements et les transports sont discutés à travers les caractéristiques des déplacements des femmes avec incapacité, leur utilisation du transport en commun et du transport adapté ainsi que les difficultés qu'elles rencontrent pour les utiliser. Généralement, les résultats présentés ont été obtenus à partir des données de l'ECI (2017), sauf en ce qui concerne les déplacements et les transports. Pour ceux-ci, les résultats sont tirés de l'ECI (2012).

AIDES TECHNIQUES

Les aides techniques sont les appareils et outils conçus ou adaptés pour aider les personnes avec incapacité à effectuer leurs tâches ou activités quotidiennes (par exemple, prothèse auditive, loupe, appareil portable de prise de notes, fauteuil roulant ou aide pour soulager la douleur). Cette sous-section se penche sur leur utilisation au sein de la population de 15 ans et plus avec incapacité, puis sur les besoins non comblés à l'égard des aides techniques. Enfin, elle traite des frais qu'ont pu déboursier les utilisateurs d'aides techniques pour leur achat, leur entretien ou leur réparation. Les résultats présentés ont été obtenus à partir de l'ECI (2017).

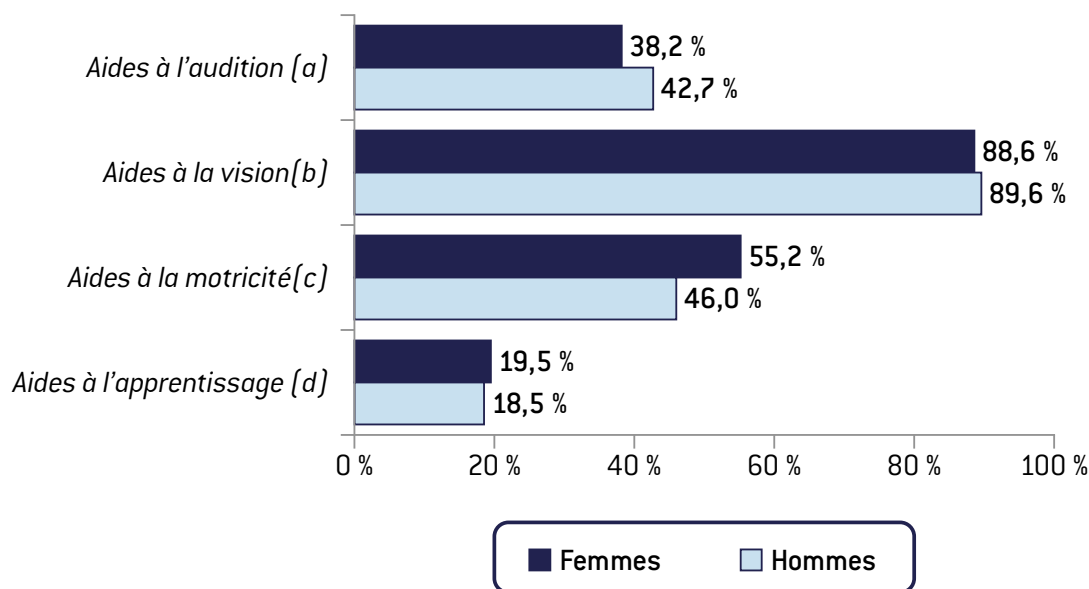
UTILISATION D'AIDES TECHNIQUES

➔ ***En 2017, les femmes avec incapacité sont légèrement plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à utiliser des aides techniques***

Au Québec, en 2017, un peu plus de six personnes sur dix (62 %) de la population de 15 ans et plus avec incapacité, soit 643 640 personnes, utilisent des aides techniques⁷. D'ailleurs, les femmes avec incapacité utilisent plus souvent ce type d'aides que les hommes avec incapacité (64 % c. 60 %) (données non présentées). Plus précisément, les femmes utilisent plus fréquemment que les hommes des aides techniques à la motricité (55 % c. 46 %), mais elles sont cependant moins nombreuses que ceux-ci à utiliser des aides techniques à l'audition (38 % c. 43 %). Elles utilisent dans des proportions similaires aux hommes des aides techniques à la vision (89 % c. 90 %) et à l'apprentissage (20 % c. 19 %) (figure 3).

7. Une personne peut utiliser plusieurs types d'aides techniques.

Figure 3
Taux d'utilisation de divers types d'aides techniques selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017



a-d En proportion des personnes ayant une incapacité liée : a) à l'audition; b) à la vision; c) à la motricité; d) à l'apprentissage ou au développement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019d.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

BESOINS NON COMBLÉS EN AIDES TECHNIQUES

➤ *Environ une femme avec incapacité sur quatre a des besoins non comblés en aides techniques tandis que chez les hommes avec incapacité, c'est une personne sur cinq*

En 2017, la majorité (77 %) des femmes avec incapacité n'ont pas besoin d'aides techniques ou disposent de toutes les aides techniques dont elles ont besoin. Toutefois, 134 250 femmes avec incapacité ont des besoins non comblés à l'égard des aides techniques, c'est-à-dire qu'elles n'utilisent aucune des aides dont elles auraient besoin ou qu'elles utilisent certaines aides, mais que d'autres leur seraient nécessaires pour réaliser les tâches de la vie quotidienne. Cela représente 23 % de l'ensemble des femmes avec incapacité. Elles sont donc, en proportion, un peu plus nombreuses que les hommes à avoir de tels besoins non comblés (23 % c. 21 %) [données non présentées].

FRAIS DÉBOURSÉS POUR LES AIDES TECHNIQUES

- *Les femmes avec incapacité sont moins susceptibles que les hommes avec incapacité d'avoir payé des frais pour l'achat, l'entretien ou la réparation de leurs aides techniques*

En 2017, parmi les utilisateurs d'aides techniques, près de trois personnes sur dix (28 %) ont déboursé des frais pour l'achat, l'entretien ou la réparation d'aides techniques. Les femmes (25 %) sont moins susceptibles que les hommes (31 %) d'avoir déboursé de tels frais (données non présentées).

Parmi les personnes avec incapacité qui ont déboursé des frais pour l'achat, la réparation ou l'entretien de leurs aides techniques, les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à avoir déboursé moins de 200 \$ (39 % c. 31 %) ou de 500 \$ à moins de 1 000 \$ (17 % c. 10 %). À l'inverse, elles sont moins susceptibles que ceux-ci d'avoir payé des frais plus substantiels (1 000 \$ ou plus) (19 % c. 32 % chez les hommes) (tableau 11).

Tableau 11

Montant des frais déboursés au cours de l'année pour l'achat, la réparation ou l'entretien des aides techniques, selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité ayant des dépenses non remboursées, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Moins de 200 \$	39,1	31,2	35,3
De 200 \$ à moins de 500 \$	25,0	27,1	26,0
De 500 \$ à moins de 1 000 \$	16,9	9,6	13,4
1 000 \$ ou plus	19,0	32,1	25,3
Total	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2020.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

Cette sous-section traite, à partir des données de l'ECI (2017), des activités de la vie quotidienne (AVQ). Les AVQ comprennent les activités de la vie quotidienne de base (AVQ-b) (par exemple les soins personnels, les soins médicaux de base, etc.) et les activités de la vie domestique (AVD) (par exemple la préparation des repas, les travaux ménagers courants, etc.) (Office 2017a : 1). Les besoins d'aides pour les activités de la vie quotidienne parmi la population âgée de 15 ans et plus avec incapacité sont tout d'abord présentés, puis suivent les besoins d'aides pour les AVQ-b et les AVD.

BESOIN D'AIDE POUR LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE

- *Parmi les personnes avec incapacité qui ont besoin d'aide pour accomplir des activités de la vie quotidienne, les femmes ont plus souvent des besoins d'aide non comblés que les hommes*

Au tableau 12, on remarque qu'au Québec en 2017, plus de la moitié (52 %) des personnes avec incapacité ont besoin d'aide pour réaliser au moins une de leurs AVQ. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir de tels besoins d'aide, qu'ils soient comblés ou non (59 % c. 44 %). Des besoins d'aide non comblés sont également plus fréquents chez celles-ci que chez les hommes avec incapacité (58 % c. 54 %), soit parce qu'elles ne reçoivent pas toute l'aide dont elles ont besoin pour réaliser leurs AVQ ou qu'elles ne reçoivent aucune aide en cette matière.

Tableau 12

Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Besoin d'aide (comblé ou non)	Besoins d'aide non comblés ¹
	%	
Ensemble	52,1	56,2
Femmes	58,7	57,8
Hommes	43,5	53,5

1. Parmi les personnes ayant besoin d'aide.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019e.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

BESOIN D'AIDE POUR LES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE DE BASE ET LES ACTIVITÉS DE LA VIE DOMESTIQUE

- *Que ce soit pour les activités de la vie quotidienne de base ou pour les activités de la vie domestique, les femmes ont plus souvent besoin d'aide que les hommes*

L'aide aux AVQ-b couvre les soins personnels (se laver, s'habiller, prendre des médicaments, etc.), les soins médicaux de base dispensés à domicile et les déplacements à l'intérieur de la résidence. Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à avoir besoin d'aide (comblé ou non) pour les AVQ-b (17 % c. 15 %) (tableau 13). Plus particulièrement, les femmes ont plus souvent besoin d'aide (comblé ou non) pour les soins médicaux de base à domicile (10 % c. 9 %) ou pour se déplacer à l'intérieur de leur résidence (6 % c. 2,9 %). Aucune différence notable n'est cependant observée entre les femmes et les hommes avec incapacité relativement aux besoins d'aide non comblés pour réaliser les AVQ-b (41 % c. 39 %).

En ce qui concerne l'aide aux activités de la vie domestique (AVD), elle couvre la préparation des repas, les travaux ménagers courants (époussetage, rangement, etc.), les gros travaux ménagers (travaux d'entretien extérieur, déneigement, ménage du printemps, etc.), l'accompagnement pour se rendre à des rendez-vous et pour faire des commissions, ainsi que la gestion des finances personnelles (Office 2017a : 1). Les femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont plus souvent besoin d'aide (comblé ou non) que les hommes (58 % c. 43 %), et ce, pour presque toutes les AVD à l'exception de s'occuper des finances personnelles (17 % c. 17 %) (tableau 13). De plus, parmi les personnes ayant besoin d'aide pour les AVD, les femmes sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir des besoins d'aide non comblés (57 % c. 50 %).

Tableau 13

Indicateurs du besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne de base et les activités de la vie domestique, par activité selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2017

	Besoin d'aide (comblé ou non)	Besoins d'aide non comblés
	%	
Activités de la vie quotidienne de base (AVQ-b)		
Femmes	17,0	41,0
Hommes	15,0	38,6
Soins personnels		
Femmes	10,2	38,3
Hommes	10,9	37,2
Soins médicaux de base à domicile		
Femmes	10,4	38,9
Hommes	9,0	36,1
Se déplacer à l'intérieur de la résidence		
Femmes	5,5	—
Hommes	2,9	—
Activités de la vie domestique (AVD)		
Femmes	58,0	57,1
Hommes	43,1	50,1
Préparer les repas		
Femmes	21,1	37,4
Hommes	17,9	35,4
Travaux ménagers quotidiens		
Femmes	34,9	47,1
Hommes	24,5	39,0
Gros travaux ménagers		
Femmes	47,5	51,1
Hommes	32,3	48,1
Aller à des rendez-vous ou faire des achats		
Femmes	34,9	37,8
Hommes	24,5	33,8
S'occuper des finances personnelles		
Femmes	17,3	28,1
Hommes	17,2	29,8

— Donnée non disponible.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019e.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

HABITATION

Cette sous-section porte, dans un premier temps, sur les caractéristiques du logement où résident les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus, c'est-à-dire sur le type de construction résidentielle habitée, la taille et la condition du logement et le logement subventionné. Dans un second temps, la présence de besoins impérieux de logement au sein du ménage est discutée. Puis, dans un troisième temps, l'utilisation et la présence de besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement parmi les personnes ayant une incapacité liée à la motricité sont discutées. Les résultats présentés sont tous tirés de l'ECI (2017).

CARACTÉRISTIQUES DU LOGEMENT

- *Les femmes avec incapacité résident plus fréquemment que les autres personnes dans un appartement et moins fréquemment dans une maison*

Selon l'ECI (2017), 50 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité résident dans un appartement plutôt qu'une maison, comparativement à 39 % des femmes sans incapacité. Les femmes avec incapacité sont aussi proportionnellement plus nombreuses que les hommes avec incapacité ou les hommes sans incapacité à habiter dans un appartement (50 % c. 44 % et 36 % respectivement) (tableau 14).

Tableau 14

Type de construction résidentielle selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec, 2017

	Femmes		Hommes	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%			
Maison	49,7	61,5	55,6	63,7
Appartement	50,3	38,5	44,4	36,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

- *Les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que les femmes et les hommes sans incapacité de résider dans un petit logement ou dans un logement qui nécessite des réparations majeures*

La proportion de femmes avec incapacité résidant dans un logement de trois pièces ou moins est plus élevée que celle observée chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité (15 % c. 9 % et 9 % respectivement), mais elle est semblable à celle des hommes avec incapacité (15 % c. 14 %). Les femmes avec incapacité vivent aussi plus fréquemment dans un logement qui nécessite des réparations majeures que celles sans incapacité et les hommes sans incapacité (10 % c. 5 % et 6 % respectivement). Il n'y a cependant pas de différence entre les femmes et les hommes avec incapacité à cet égard (10 % c. 10 %) [données non présentées].

- *Parmi les locataires, 14 % des femmes avec incapacité résident dans un logement subventionné, soit une proportion plus élevée que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Parmi les personnes qui sont locataires, environ une femme avec incapacité sur sept (14 %) habite un logement subventionné. Il s'agit d'une proportion similaire à celle observée chez les hommes avec incapacité qui sont locataires (14 % c. 14 %). Toutefois, parmi les locataires, vivre dans un logement subventionné est plus fréquent parmi les femmes avec incapacité que celles sans incapacité ou les hommes sans incapacité (14 % c. 8 % et 5 % respectivement) [données non présentées].

BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT

- *Environ une femme avec incapacité sur sept vit dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement, soit une proportion plus élevée que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Les besoins impérieux en matière de logement sont un indicateur qui a été développé par la Société canadienne d'hypothèque et de logement afin de faciliter l'identification des personnes qui pourraient avoir besoin d'aide au logement (SCHL 2019). Une personne est considérée faire partie d'un ménage ayant des besoins impérieux de logement si sa situation correspond à deux critères. Selon le premier critère, elle habite un logement qui n'est pas acceptable, soit un logement qui n'est pas de taille convenable (c'est-à-dire qu'il ne compte pas suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage étant donné sa taille et sa composition), n'est pas abordable (c'est-à-dire que le ménage doit consacrer 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour le payer) ou n'est pas de qualité (c'est-à-dire qu'il nécessite des réparations majeures). Selon le deuxième critère, son ménage n'a pas la capacité financière pour payer le loyer médian des logements acceptables situés dans sa localité, c'est-à-dire qu'il lui faudrait déboursier 30 % ou plus de son revenu total avant impôt pour les frais de logement.

Au Québec, en 2016, 14 % des femmes avec incapacité résident dans un ménage qui a des besoins impérieux de logement. Il n'existe pas de différence statistiquement significative entre les femmes et les hommes avec incapacité à cet égard. Toutefois, les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité de résider dans un ménage ayant de tels besoins (14 % c. 6 % et 4,4 % respectivement) (données non présentées).

BESOINS EN AMÉNAGEMENTS SPÉCIAUX DU LOGEMENT

- *8 % des femmes ayant une incapacité liée à la motricité ont des besoins non comblés en aménagements spéciaux du logement. Il s'agit d'une proportion plus élevée que chez les hommes ayant une telle incapacité (4,8 %)*

En matière de logement, les personnes handicapées sont aux prises avec le problème du manque de disponibilité et de diversité de modèles résidentiels adaptés à leurs besoins, comme alternatives à l'hébergement institutionnel. Elles peuvent également avoir des difficultés à obtenir des aménagements spéciaux leur permettant d'avoir accès de manière autonome à leur logement (rampe d'accès, etc.) ou à différents biens et commodités de leur logement (appuis de salle de bain, etc.) (Office 2017b : 4-5).

Selon l'ECI (2017), on estime qu'au Québec 141 810 femmes ayant une incapacité liée à la motricité âgées de 15 ans et plus utilisent de tels aménagements spéciaux. Cela représente environ 43 % des femmes ayant une incapacité liée à la motricité et 4,3 % de l'ensemble des femmes du Québec. D'ailleurs, l'utilisation des aménagements spéciaux du logement est plus fréquente chez les femmes que chez les hommes puisque 35 % des hommes ayant une incapacité liée à la motricité ont recours à de tels aménagements. À l'échelle du Québec, cela correspond à 2,6 % de l'ensemble des hommes (données non présentées).

Les appuis de salle de bain sont l'aménagement spécial le plus utilisé chez les personnes ayant une incapacité liée à la motricité (32 %) (tableau 15). On remarque encore une fois que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à les utiliser (34 % c. 28 %). Elles sont également plus nombreuses en proportion que les hommes à utiliser une rampe d'accès ou une entrée au niveau du sol (12 % c. 10 %) ou un appareil de levage ou un ascenseur (7 % c. 4,7 %). Cependant, il n'existe pas de différence significative entre les femmes et les hommes en ce qui a trait à l'utilisation des autres types d'aménagements spéciaux du logement étudiés dans l'enquête (tableau 15).

Tableau 15

Principaux aménagements spéciaux du logement utilisés¹ selon le sexe, population de 15 ans et plus ayant une incapacité liée à la motricité, Québec, 2017

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Appuis de salle de bain	34,2	28,1	31,6
Rampe d'accès ou entrée au niveau du sol	12,3	9,8	11,2
Baignoire à porte ou douche au sol	10,8	10,2	10,5
Portes d'entrée ou couloirs élargis	7,8	7,4	7,6
Appareil de levage ou ascenseur	6,9	4,7	6,0
Portes automatiques ou faciles à ouvrir	6,3	5,4	6,0
Comptoirs de cuisine ou de salle de bain abaissés	2,0	2,4	2,2

1. Une personne peut utiliser plus d'un type d'aménagement spécial du logement.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019d.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

Ce sont, au total, 37 420 personnes, soit 7 % des personnes qui ont une incapacité liée à la motricité, dont les besoins en aménagements spéciaux ne sont pas comblés (données non présentées). Près d'une femme sur dix (8 %) a indiqué avoir de tels besoins non comblés, soit une proportion plus élevée que chez les hommes (4,8 %) (données non présentées).

DÉPLACEMENTS ET TRANSPORTS

L'accès à des moyens de transport est l'une des conditions essentielles à la participation sociale des personnes handicapées. En effet, pour pouvoir exercer leurs différents rôles sociaux (par exemple activités éducatives, professionnelles, communautaires ou de loisirs), les personnes doivent, entre autres, pouvoir se déplacer (Office 2007). Cette sous-section aborde les caractéristiques des déplacements des femmes avec incapacité âgée de 15 ans et plus, tels que le mode de transport utilisé pour se rendre au travail, l'utilisation du transport en commun et du transport adapté ainsi que les difficultés rencontrées pour utiliser ces derniers. Les données de l'ECI (2012) sont utilisées.

MODE DE TRANSPORT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

- *Les femmes avec incapacité utilisent moins couramment que les hommes avec incapacité une automobile ou un camion, en tant que conducteur, pour se rendre au travail*

En 2011, la majorité des personnes de 15 ans et plus avec incapacité conduisent une automobile ou un camion pour se rendre au travail (69 %) (tableau 16). Il s'agit également du mode de transport privilégié par les femmes avec incapacité pour se rendre au travail, même si en comparaison aux hommes avec incapacité, elles l'utilisent moins fréquemment (60 % c. 78 %). En contrepartie, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses à utiliser le transport en commun pour se rendre au travail que les hommes avec incapacité (23 % c. 9 %) (Office 2017c : 4).

Tableau 16

Mode de transport habituel pour se rendre au travail selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité ayant travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2010, Québec, 2012

	Femmes		Hommes		Ensemble	
	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité	Avec incapacité	Sans incapacité
	%					
Automobile ou camion comme conducteur	59,7	67,5	77,6	77,4	68,8	72,7
Transport en commun	23,1	17,4	9,2	11,3	16,0	14,2
À pied	7,8	8,3	8,2	5,2	8,0	6,6
Autre (automobile ou camion comme passager, bicyclette, taxi, etc.)	9,3	6,8	5,0	6,1	7,2	6,4

Source : ECI de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

UTILISATION DU TRANSPORT EN COMMUN ET DU TRANSPORT ADAPTÉ

- *Les femmes avec incapacité sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes à utiliser régulièrement les transports en commun ou le service de transport adapté*

En 2012, parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à utiliser régulièrement les transports en commun pour les déplacements dans leur ville ou leur communauté (21 % c. 15 %) (données non présentées) (Office 2017c : 8).

Par ailleurs, parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité, on observe que moins d'une personne sur dix (8 %), ce qui totalise environ 50 430 personnes, utilise régulièrement le service de transport adapté pour se déplacer dans sa ville ou sa communauté (tableau 17). Les femmes utilisent ce moyen de transport plus régulièrement que les hommes (9 % c. 7 %) (Office 2017c : 13).

Tableau 17

Utilisation régulière du service de transport adapté selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	8,2	50 430
Femmes	9,4	31 750
Hommes	6,7	18 690

Source : ECI de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

DIFFICULTÉS À UTILISER LE TRANSPORT EN COMMUN OU LE TRANSPORT ADAPTÉ

- *Les femmes avec incapacité éprouvent dans une proportion plus élevée que les hommes de la difficulté à utiliser le transport en commun ou le service de transport adapté*

Selon les données de l'ECI (2012), il y a environ 550 430 personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui soit utilisent les transports en commun ou le service de transport adapté disponible dans leur ville ou leur communauté, soit ne les utilisent pas, mais ont tout de même de tels modes de transport dans leur localité (données non présentées). La majorité (73 %) d'entre elles n'éprouve aucune difficulté à les utiliser en raison de leur état (tableau 18). Les femmes sont néanmoins plus susceptibles d'éprouver de la difficulté à utiliser ces modes de transport en raison de leur état que les hommes (31 % c. 21 %). D'ailleurs, elles sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à éprouver un peu de difficulté (11 % c. 14 %), mais surtout beaucoup de difficulté à cet égard (17 % c. 10 %) (Office 2017c : 16-17).

Tableau 18

Difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de l'état selon le sexe, population de 15 ans et plus avec incapacité qui utilise les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces services sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, Québec, 2012

	Aucune difficulté	De la difficulté	Un peu de difficulté	Beaucoup de difficulté
	%			
Ensemble	73,4	26,6	12,4	14,2
Femmes	69,3	30,7	13,5	17,2
Hommes	78,7	21,3	10,9	10,4

Source : ECI de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Le tableau 19 montre qu'éprouver de la difficulté à monter à bord du véhicule ou en descendre est le type de difficulté le plus couramment évoqué par les femmes avec incapacité. D'ailleurs, elles sont nettement plus susceptibles que les hommes à éprouver ce type de difficulté (54 % c. 38 %)⁸. Les autres principales difficultés éprouvées par ces personnes, autant pour les femmes que pour les hommes, sont la difficulté à se rendre aux arrêts ou à repérer les points d'arrêts d'autobus (38 %)⁹, l'achalandage trop élevé du réseau de transport (25 %)¹⁰, le fait que sortir aggrave leur état de santé (22 %)¹¹ ou une autre difficulté que celles mentionnées dans l'enquête (34 %)¹² (Office 2017c : 20-21).

8. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

9. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

10. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

11. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

12. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

Tableau 19

Principales difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté¹, population de 15 ans et plus avec incapacité éprouvant des difficultés à utiliser ces services en raison de leur état, Québec, 2012

	Femmes	Hommes	Ensemble
	%		
Monter à bord du véhicule ou en descendre	53,5	37,5	47,9
Se rendre aux arrêts ou repérer les points d'arrêts d'autobus	38,9	35,9	37,9
Le réseau de transport est trop achalandé	25,7	23,5	24,9
Sortir aggrave l'état de santé de la personne	26,5	14,4	22,2
Correspondance difficile à effectuer ou compliquée	19,3	14,8	17,7
Interpréter les horaires	15,0	16,3	15,5
Voir les affiches, les avis ou les arrêts ou à entendre les annonces	18,3	8,1	14,7
Demander les services	16,8	10,6	14,6
Le service n'est pas disponible lorsque la personne en a besoin	11,0	16,5	13,0
Les modalités de réservation ne permettent pas les arrangements de dernière minute	8,5	15,0	10,8
Trop dispendieux	—	—	6,1
Autre raison	33,5	33,8	33,6
Total²	100,0	100,0	100,0

— Donnée non disponible.

1. Une part importante des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %).

2. Une personne peut rencontrer plus d'une difficulté, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

Source : ECI de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

EN RÉSUMÉ

Les résultats présentés dans cette section révèlent que les femmes avec incapacité ont plus fréquemment que les hommes avec incapacité des besoins non comblés en aides techniques. Par ailleurs, parmi les personnes avec incapacité qui ont besoin d'aide pour accomplir leurs AVQ, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à avoir des besoins non comblés. Elles apparaissent également désavantagées par rapport aux femmes et aux hommes sans incapacité lorsqu'il est question d'habitation : une plus grande proportion d'entre elles vivent dans un petit logement, dans un logement qui nécessite des réparations majeures ou dans un ménage qui a des besoins impérieux de logement. Enfin, elles éprouvent plus couramment que les hommes avec incapacité la difficulté à utiliser le transport en commun ou le service de transport adapté en raison de leur état.

L'EXERCICE DE LEURS RÔLES SOCIAUX

Cette section s'intéresse à l'exercice des rôles sociaux par les femmes avec incapacité. Tout d'abord, les aspects reliés à l'éducation, tels que la fréquentation scolaire, les besoins d'appareils, de services de soutien, de programme d'études adapté ou modifié ou de temps supplémentaire ainsi que les conséquences de l'incapacité sur le cheminement scolaire, sont examinés. Par la suite, la section aborde divers éléments en lien avec l'activité sur le marché du travail chez les femmes avec incapacité : leur situation d'activité, la situation de celles en emploi et de celles inactives, la discrimination sur le marché du travail et la participation aux mesures et services d'emploi. Finalement, différents aspects liés à la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisir sont présentés.

ÉDUCATION

Cette sous-section s'intéresse à divers aspects de la scolarisation des personnes âgées de 15 à 64 ans avec incapacité. La fréquentation d'un établissement scolaire lors de l'enquête en 2017, le type d'établissement fréquenté, les besoins en adaptation, services ou appareils spécialisés ainsi que les conséquences de l'incapacité sur le cheminement scolaire sont abordés. Les données présentées sont tirées de l'ECI (2017).

FRÉQUENTATION SCOLAIRE

➔ ***En 2017, les femmes avec incapacité fréquentent plus souvent que les hommes avec incapacité un établissement scolaire, notamment une université***

Au Québec en 2017, on estime que 11 % de la population de 15 à 64 ans ayant une incapacité, soit environ 81 680 personnes, fréquentait un établissement d'enseignement lors de l'enquête. Les femmes avec incapacité étaient légèrement plus nombreuses, en proportion, que les hommes à fréquenter un tel établissement (12 % c. 10 %) (données non présentées).

Parmi les personnes avec incapacité fréquentant en 2017 un établissement d'enseignement, les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à être inscrites à l'université (32 % c. 26 %) ou à une école de métiers, un collège, un cégep ou un autre établissement non universitaire (44 % c. 32 %). À l'inverse, elles étaient moins nombreuses à être inscrites à une école primaire ou secondaire (24 % c. 42 %) (tableau 20).

Tableau 20

Type d'école fréquentée selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité fréquentant un établissement d'enseignement, Québec, 2017

	École primaire ou secondaire	École de métiers, collège, cégep ou autre établissement non universitaire	Université	Total
	%			
Ensemble	31,6	38,9	29,5	100,0
Femmes	24,0	43,9	32,1	100,0
Hommes	42,4	31,7	25,9	100,0

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019f.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

BESOINS D'ADAPTATION, D'APPAREILS OU DE SERVICES SPÉCIALISÉS

- *Environ quatre femmes avec incapacité sur dix qui fréquentent un établissement scolaire en 2017 ont besoin d'appareils, de services de soutien, d'un programme d'études adapté ou modifié ou de temps supplémentaire pour passer des examens*

Pour pouvoir fréquenter l'école ou suivre leurs cours, certaines personnes avec incapacité peuvent avoir besoin d'installations adaptées ou modifiées (telles que les salles de cours accessibles, les salles de toilettes adaptées, etc.) ou d'appareils, de services de soutien, de programmes d'études adaptés ou modifiés ou de temps supplémentaire pour passer leurs examens. Parmi les personnes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans qui fréquentent un établissement scolaire lors de l'enquête, autant de femmes que d'hommes ont besoin d'installations adaptées ou modifiées pour fréquenter l'école (8 % c. 9 %). De plus, une même proportion de femmes et d'hommes ont besoin, afin de suivre leurs cours, d'appareils, de services de soutien, d'un programme d'études adapté ou modifié ou de temps supplémentaire pour passer des examens (43 % c. 43 %) (données non présentées).

CONSÉQUENCES DE L'INCAPACITÉ SUR LE PARCOURS ET L'EXPÉRIENCE SCOLAIRE

- *Près du quart des femmes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans qui fréquentent un établissement scolaire en 2017 croient avoir été évitées à l'école en raison de leur état tandis que le tiers croient y avoir été victimes d'intimidation*

Les données d'enquête démontrent que la présence d'une incapacité peut avoir des conséquences sur le cheminement scolaire. Au Québec, selon l'ECL (2017), environ le tiers des femmes de 15 à 64 ans avec incapacité¹³ (34 %) ont déjà mis fin à leurs études ou à une formation en raison de leur état ou de leur problème de santé. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celle observée chez les hommes avec incapacité (34 % c. 26 % respectivement). À l'inverse, elles sont moins nombreuses que les hommes à mentionner que leur état a eu d'autres conséquences sur leur parcours scolaire : environ les trois quarts (74 %) d'entre elles en font mention (c. 82 % des hommes). Parmi ces autres conséquences, celles les plus couramment mentionnées par les femmes sont que leur choix de cours ou de carrière a été influencé par leur état (41 %), qu'elles ont suivi moins de cours ou étudié moins de matières que ce qu'elles auraient voulu (40 %) ou qu'elles ont pris plus de temps pour atteindre leur niveau de scolarité actuel (40 %). D'ailleurs, elles mentionnent moins souvent que les hommes cette dernière conséquence (40 % c. 53 % chez les hommes). (données non présentées).

Par ailleurs, parmi les femmes avec incapacité âgées de 15 à 64 ans qui fréquentent un établissement scolaire lors de l'enquête, près d'une sur quatre (23 %) croit avoir été évitée par certaines personnes à l'école et un peu plus du tiers (34 %) croit y avoir été victime d'intimidation en raison de son état. Il s'avère que les femmes ont moins couramment que les hommes mentionnées avoir été évitées par certaines personnes (23 % c. 31 %) ou avoir été victimes d'intimidation à l'école en raison de leur état (34 % c. 39 %). Enfin, une proportion semblable de femmes et d'hommes mentionnent avoir eu l'impression d'avoir été tenus à l'écart à l'école en raison de leur état (36 % c. 34 %) (données non présentées).

ACTIVITÉ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Cette sous-section aborde différents éléments relatifs à la participation au marché du travail des femmes avec incapacité. Tout d'abord, leur situation d'activité, c'est-à-dire si elles sont en emploi, au chômage ou inactives, est décrite. Puis, la situation des femmes avec incapacité en emploi est présentée, suivie de celle des femmes inactives. Ensuite, la discrimination sur le marché du travail qu'ont pu vivre les femmes avec incapacité est analysée. Finalement, cette sous-section traite de la participation aux mesures et services d'emploi offerts par le réseau de l'emploi. Généralement, les données utilisées proviennent de l'ECL de 2017 et concernent les personnes âgées de 15 à 64 ans, sauf en ce qui a trait à la participation aux mesures et services d'emploi du réseau de l'emploi qui est tirée de données administratives du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS).

13. Personnes de 15 à 64 ans avec incapacité ayant leur état ou leur problème de santé avant de terminer leurs études et qui fréquentaient un établissement scolaire lors de l'enquête ou en ont fréquenté un à quelque moment que ce soit entre 2012 et 2017.

STATUT D'ACTIVITÉ

- *Parmi les personnes de 15 à 64 ans, les femmes avec incapacité sont moins susceptibles d'occuper un emploi que les femmes et les hommes sans incapacité. Toutefois, elles occupent plus souvent un emploi que les hommes avec incapacité*

En 2016, le taux d'emploi des femmes avec incapacité de 15 à 64 ans est nettement inférieur à celui des femmes sans incapacité (56 % c. 73 %). Conséquemment, les femmes avec incapacité sont plus fréquemment inactives que celles sans incapacité (39 % c. 23 %). La situation des femmes avec incapacité apparaît également moins favorable que celle des hommes sans incapacité, tant pour ce qui est de l'emploi (56 % c. 78 % respectivement) que de l'inactivité (39 % c. 16 % respectivement). Parmi les personnes de 15 à 64 ans avec incapacité, les femmes sont toutefois plus susceptibles d'occuper un emploi que les hommes avec incapacité (56 % c. 53 %), tandis qu'elles sont inactives dans une proportion similaire à ces derniers (39 % c. 41 %) (tableau 21).

Tableau 21

Statut d'activité¹ selon le sexe et la présence d'une incapacité, population de 15 à 64 ans avec et sans incapacité, Québec 2017

	En emploi	Au chômage	Inactif	Total
Femmes				
Avec incapacité	56,4	4,2	39,4	100,0
Sans incapacité	72,8	4,3	22,9	100,0
Hommes				
Avec incapacité	52,6	6,9	40,5	100,0
Sans incapacité	77,8	5,9	16,3	100,0

1. Statut d'activité au moment du recensement de 2016. À noter que la proportion de personnes en emploi est équivalente au taux d'emploi tandis que la proportion de personnes inactives l'est au taux d'inactivité. La proportion de personnes en chômage diffère cependant du taux de chômage, ce taux étant calculé en divisant le nombre de personnes en chômage par la population active (en emploi ou au chômage).

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019a.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

SITUATION DES PERSONNES EN EMPLOI

Plusieurs études tendent à démontrer que les femmes avec incapacité se retrouvent fréquemment dans des emplois à temps partiel, peu qualifiés et moins bien rémunérés, voire précaires, ainsi que dans des secteurs d'activités qui ne leur offrent pas les conditions de travail ni les protections adéquates (Défenseur des droits 2016 : 36; Vick et Lightman 2010 : 71; Lindstrom et autres 2013 : 331; Dag 2010 : 288). Cette sous-section s'intéresse d'abord aux caractéristiques des emplois occupés par les femmes de 15 à 64 ans avec incapacité. Puis, elle aborde les limitations sur le plan du travail que peuvent avoir ces personnes ainsi que leurs difficultés à changer d'emploi ou à obtenir de l'avancement. Enfin, leurs besoins en services et aménagements adaptés en milieu de travail, incluant les besoins non comblés à cet égard, sont étudiés.

Caractéristique de l'emploi occupé

- *Parmi la population avec incapacité âgée de 15 à 64 ans, les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à travailler à temps partiel ou à occuper un emploi non permanent. Néanmoins, elles occupent plus fréquemment que les hommes un emploi syndiqué ou un emploi qui permet de mettre à profit leurs études, leurs compétences et leur expérience de travail*

Au Québec, en 2017, on estime qu'environ 208 740 femmes avec incapacité de 15 à 64 ans sont en emploi. Les trois quarts (75 %) d'entre elles occupent un emploi à temps plein, c'est-à-dire 30 heures ou plus par semaine. Il s'agit d'une proportion moins élevée que chez les hommes avec incapacité (75 % c. 86 %). Elles sont d'ailleurs plus nombreuses, en proportion, que les hommes à travailler à temps partiel (25 % c. 14 %) (données non présentées).

Par ailleurs, les femmes avec incapacité qui travaillent sont plus susceptibles que les hommes d'occuper un emploi syndiqué (41 % c. 37 %) ou un emploi non permanent (19 % c. 12 %) (données non présentées).

De plus, près du trois quarts (73 %) des femmes avec incapacité en emploi considèrent que celui-ci leur permet de mettre à profit toutes leurs études, compétences ou expériences de travail. Il s'agit d'une situation observée plus fréquemment chez les femmes que chez les hommes avec incapacité (73 % c. 68 %). Tout de même, il est à noter qu'une proportion non négligeable (27 %) de femmes avec incapacité ont mentionné que leurs études, leurs compétences ou leur expérience de travail n'étaient pas totalement mises à profit dans leur emploi actuel (données non présentées).

Limitations sur le plan du travail et difficultés à changer d'emploi ou obtenir de l'avancement

- *Les femmes avec incapacité en emploi sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à avoir, en raison de leur état, des limitations sur le plan du travail, notamment à avoir été obligées de prendre un congé de travail pendant au moins un mois ou à avoir dû changer la quantité de travail qu'elles font*

En 2017, plus de la moitié (53 %) des femmes de 15 à 64 ans avec incapacité qui occupent un emploi ont indiqué qu'elles avaient des limitations sur le plan du travail en raison de leur état. Il s'agit d'une situation qui est plus fréquente chez ces dernières que chez les hommes avec incapacité (53 % c. 47 %). Avoir été obligées de prendre un congé de travail pendant au moins un mois est le type de limitation le plus fréquemment rapporté par celles-ci (60 %), suivi par le fait d'avoir dû changer la quantité de travail qu'elles font (51 %). D'ailleurs, parmi les personnes qui ont des limitations sur le plan du travail, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à rencontrer ces deux types de limitations (respectivement 60 % c. 52 % et 51 % c. 43 %) (données non présentées).

Par ailleurs, 37 % des femmes de 15 à 64 ans avec incapacité occupant un emploi considèrent qu'il leur serait difficile ou très difficile de changer d'emploi ou d'obtenir de l'avancement dans leur emploi actuel en raison de leur état. Cette proportion est semblable à celle observée chez les hommes avec incapacité (37 % c. 36 %). La raison qu'elles invoquent le plus souvent est que leur état limite le nombre d'heures de travail possible (46 % c. 29 % chez les hommes) (données non présentées).

Besoins d'aménagements en milieu de travail

- *Les femmes avec incapacité de 15 à 64 ans sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à avoir des besoins non comblés en services et aménagements adaptés en milieu de travail*

Selon l'ECL de 2017, 44 % des femmes de 15 à 64 ans avec incapacité en emploi ont des besoins de services et d'aménagements adaptés en milieu de travail (par exemple des modifications dans les tâches ou l'horaire de travail, l'accès à du matériel informatique ou à des éléments structurels (ascenseurs adaptés, rampes), du soutien humain, etc.). Parmi celles-ci, 43 % ont indiqué avoir des besoins non comblés à cet égard. Il s'agit d'une proportion plus élevée que celle observée chez les hommes avec incapacité (30 %) (données non présentées).

SITUATION DES PERSONNES INACTIVES

- *Parmi les femmes de 15 à 64 ans qui sont inactives, une sur cinq n'a jamais travaillé, soit une proportion plus élevée que chez les hommes avec incapacité*

En 2017, on estime qu'environ 165 100 femmes avec incapacité de 15 à 64 ans sont inactives, c'est-à-dire qu'elles ne sont ni en emploi, ni en chômage. Près des deux cinquièmes (39 %¹⁴) d'entre elles ont indiqué avoir occupé un emploi au cours des 5 dernières années (c. 40 % des hommes avec incapacité inactifs¹⁵), soit entre 2012 et 2017. De plus, une proportion similaire d'entre elles (41 %¹⁶) rapportent avoir travaillé pour la dernière fois avant 2012 (c. 45 % des hommes avec incapacité inactifs¹⁷). Enfin, les femmes avec incapacité inactives sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à n'avoir jamais travaillé. En effet, 20 %¹⁸ d'entre elles n'ont jamais travaillé tandis que cela est le cas de 15 %¹⁹ des hommes avec incapacité (données non présentées).

DISCRIMINATION PERÇUE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- *Parmi la population avec incapacité âgée de 15 à 64 ans, les femmes sont moins nombreuses, en proportion, que les hommes à croire que, dans les cinq dernières années, on leur a refusé un emploi ou une entrevue en raison de leur état*

Selon les données de l'ECL de 2017, parmi la population âgée de 15 à 64 ans, environ une femme avec incapacité sur cinq (20 %) pense qu'un emploi, une entrevue ou une promotion lui a été refusé dans les cinq dernières années en raison de son état (c. 22 % chez les hommes avec incapacité). Plus précisément, 13 % des femmes avec incapacité ont mentionné croire, qu'en raison de leur état, on leur a refusé un emploi (c. 16 % des hommes avec incapacité), 10 % qu'on leur a refusé une promotion (c. 12 % des hommes avec incapacité) et 8 %, une entrevue (c. 12 % des hommes avec incapacité). Ainsi, les femmes sont moins nombreuses, en proportion, que les hommes à rapporter s'être fait refuser un emploi ou une entrevue dans les cinq dernières années (tableau 22).

14. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

15. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

16. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

17. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

18. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

19. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,1 %).

Tableau 22

Discrimination perçue en raison de l'état au cours des cinq dernières selon le sexe, population de 15 à 64 ans avec incapacité¹, Québec, 2017

	Femmes	Hommes
	%	
Emploi refusé	12,9	15,6
Promotion refusée	10,3	11,8
Entrevue refusée	7,5	10,4
L'une ou l'autre de ces situations	19,8	21,7

1. Personnes en emploi et personnes en chômage ou inactives ayant travaillé au cours des 5 dernières années précédant l'enquête.

Source : ECI de 2017, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2019g.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

PARTICIPATION AUX MESURES ET AUX SERVICES D'EMPLOI OFFERTS PAR LE RÉSEAU DE L'EMPLOI

➤ *Les femmes handicapées sont moins nombreuses que les hommes handicapés à participer aux mesures et services d'emploi offerts par le réseau de l'emploi*

Des 36 679 personnes handicapées qui ont eu recours entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020 aux mesures et services d'emploi offerts par Services Québec, 40 % sont des femmes et 60 % sont des hommes (MTESS 2020) (tableau 23). Ainsi, les femmes handicapées sont moins nombreuses que les hommes handicapés à avoir participé à de telles mesures et services au cours de la période. Cet écart est observé pour tous les types de mesures et services d'emploi. Il est particulièrement marqué pour la mesure Contrat d'intégration au travail (CIT) et le Programme de subventions aux entreprises adaptées (PSEA), qui sont deux mesures exclusivement offertes aux personnes handicapées. En effet, au cours de la période visée, les femmes handicapées représentent 38 % des participants à la mesure CIT et 35 % des participants à PSEA, alors que ces proportions sont respectivement de 62 % et 65 % pour les hommes handicapés.

Tableau 23

Personnes handicapées participant aux mesures et services d'emploi¹ selon le sexe, MTESS, 2019-2020

	Femmes	Hommes
	%	
Projets de préparation à l'emploi	46,2	53,8
Services d'aide à l'emploi	39,7	60,3
Mesure de formation	46,0	54,0
Subventions salariales	40,8	59,2
Soutien au travail autonome	41,8	58,2
Activités d'aide à l'emploi	41,9	58,1
Contrat d'intégration au travail	38,4	61,6
Programme de subventions aux entreprises adaptées	34,6	65,4
Total	40,1	59,9

1. Les participants actifs correspondent aux personnes ayant participé à la mesure ou au service public d'emploi visé au cours de l'année financière. Une participation est considérée comme active pourvu qu'elle ait connu au moins un jour d'activité au cours de la période. Elle peut donc avoir été amorcée avant le début de la période ou durant celle-ci. Elle peut aussi se terminer avant la fin de la période ou se poursuivre après celle-ci. Les participations actives durant la période incluent donc les nouvelles participations de la période ainsi que les reports.

Source : *Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi, Clientèle : personnes handicapées. Année 2019-2020 Rapport officiel, MTESS*

Traitement : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2020.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2020.

ACTIVITÉS SPORTIVES, CULTURELLES ET DE LOISIR

Cette sous-section se penche sur certains aspects liés à la pratique d'activités sportives, culturelles et de loisir par les femmes avec incapacité âgées de 15 ans et plus. Les résultats qui y sont présentés sont principalement tirés de l'ESG (2016), sauf en ce qui concerne la pratique d'activités sportives. Pour ces derniers, les données de l'ESCC (2013-2014) ont été utilisées.

ACTIVITÉS SPORTIVES

➤ *Les femmes avec incapacité participent moins couramment que les femmes sans incapacité à des activités physiques*

En 2013-2014, au Québec, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité sont sensiblement moins nombreuses, en proportion, que les femmes sans incapacité à être physiquement actives²⁰ (42 % c. 55 %) et à avoir participé à des activités physiques au cours des trois mois précédant l'enquête (85 % c. 94 %). Parmi les personnes qui ont participé à des activités physiques, les femmes avec incapacité sont aussi moins nombreuses que les femmes sans incapacité à y avoir participé de façon régulière (66 % c. 76 %). Les femmes les plus jeunes font cependant exception, puisqu'il n'y a pas de différence significative entre les femmes de 15 à 34 ans avec et sans incapacité en ce qui a trait à la participation à des activités physiques en générale (92 % c. 95 %) ou sur une base régulière (66 % c. 74 %). Il n'existe également aucune différence significative entre les femmes et les hommes avec incapacité en ce qui concerne le fait d'être physiquement actifs, la participation à des activités physiques en général et sur une base régulière [données non présentées].

ACTIVITÉS CULTURELLES

➤ *Les femmes avec incapacité sont moins nombreuses, en proportion, que les femmes et les hommes sans incapacité à avoir effectué une sortie culturelle*

Selon l'*Enquête sociale générale* (2016), 73 % des femmes de 15 ans et plus avec incapacité ont effectué au moins une sortie culturelle au cours de l'année précédant l'enquête, une proportion significativement moins importante que celle des hommes sans incapacité (83 %) et des femmes sans incapacité (86 %) (tableau 25). Cet écart est en fait attribuable à la faible proportion de femmes avec incapacité de 65 ans et plus ayant effectué au moins une sortie culturelle dans l'année (49 %) [données non présentées]. Il n'existe pas de différence significative entre les femmes et les hommes de 15 ans et plus avec incapacité (73 % c. 77 %) (tableau 24).

20. Une personne active dépense 1,5 kcal/kg/jour ou plus.

Tableau 24

Participation à au moins une sortie culturelle dans l'année précédant l'enquête selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité, Québec 2016

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Femmes	72,5	85,7
Hommes	76,7	82,9

Source : ESG de 2016, Statistique Canada.

Traitement et compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2019.

Les visites de jardins zoologiques, d'aquariums, de jardins botaniques ou de planétariums, celles de lieux historiques, ainsi que la participation à un concert de musique populaire, sont les sorties culturelles les plus populaires auprès des femmes avec incapacité (tableau 25).

Tableau 25

Participation à au moins une sortie culturelle dans l'année précédant l'enquête, femmes de 15 ans et plus avec incapacité, Québec 2016

	%
Visiter un jardin zoologique, un aquarium, un jardin botanique ou un planétarium	34,8
Visiter un lieu historique	34,5
Assister à un concert de musique populaire	34,4
Visiter un musée ou une galerie d'art	25,8
Assister à une pièce de théâtre	25,6
Assister à des festivals culturels ou artistiques	24,3
Visiter un autre musée	19,8*
Assister à un autre spectacle	19,8*
Assister à un concert de musique symphonique ou classique	12,5*
Assister à des spectacles de musique, théâtre ou danse culturels ou traditionnels	12,5*

* Coefficient de variation entre 15 % et 25 %; interpréter avec prudence.

Source : ESG de 2016, Statistique Canada.

Traitement et compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2019.

ACTIVITÉS DE LOISIR

➤ *L'utilisation d'Internet est moins répandue chez les femmes avec incapacité que chez les femmes sans incapacité et les hommes sans incapacité*

Selon l'ESG (2016), 79 % des femmes avec incapacité ont lu au moins un livre au cours de l'année, que ce soit sous forme papier ou numérique. Il s'agit d'une proportion similaire à celle observée chez les femmes sans incapacité (84 %). Les femmes avec incapacité sont toutefois plus nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité ou les hommes sans incapacité à avoir lu au moins un livre au cours de cette période (84 % c. 60 % et 66 % respectivement) (données non présentées).

Par ailleurs, selon l'ESG (2016), un peu plus de la moitié (55 %) des femmes avec incapacité écoutent de la musique sur des appareils électroniques au moins une fois par semaine. Il s'agit d'une proportion semblable à celles observées chez les hommes avec incapacité, chez les femmes sans incapacité et chez les hommes sans incapacité (55 % c. 58 %, 65 % et 67 % respectivement). Quant à l'écoute de la radio dans la semaine ayant précédé l'enquête, la majorité (71 %) des femmes avec incapacité ne l'ont pas écouté (19 %) ou l'ont écouté moins de 10 heures (52 %) tandis que 29 %, l'ont écouté plus de 10 heures. Il s'agit de proportions similaires à celles observées chez les autres personnes (données non présentées).

Finalement, l'utilisation d'Internet est moins répandue chez les femmes avec incapacité que chez les femmes ou les hommes sans incapacité. En effet, dans le mois ayant précédé l'ESG (2016), 19 % mentionnent ne pas l'avoir utilisé (c. 10 % des femmes sans incapacité et 8 % des hommes sans incapacité). Par ailleurs, elles sont aussi moins nombreuses, en proportion, à avoir fait une utilisation régulière d'Internet au cours de cette période : 66 % d'entre elles l'ont utilisé chaque jour tandis que cela est le cas de 81 % des femmes sans incapacité et 81 % des hommes sans incapacité. À noter qu'il n'y a pas de différences statistiquement significatives entre les femmes et les hommes avec incapacité quant à leur utilisation d'Internet (données non présentées).

EN RÉSUMÉ

Cette section s'est intéressée à l'exercice des rôles sociaux par les femmes avec incapacité. Il en ressort que les femmes avec incapacité qui fréquentent un établissement scolaire en 2017 ont une expérience scolaire qui semble généralement semblable à celles des hommes avec incapacité. Les résultats montrent néanmoins que, tout comme pour les hommes avec incapacité, il n'est pas rare qu'elles mentionnent avoir été évitées, tenues à l'écart ou victimes d'intimidation à l'école en raison de leur état.

Par ailleurs, les femmes avec incapacité ont une situation sur le marché du travail qui apparaît moins favorable que celles des femmes et des hommes sans incapacité puisqu'elles occupent moins souvent un emploi que ces derniers. De plus, ne jamais avoir travaillé est plus courant chez les femmes avec incapacité inactives que chez les hommes avec incapacité. Également, une proportion non négligeable de femmes avec incapacité croit avoir vécu de la discrimination sur le marché du travail en raison de leur état, bien qu'elles soient moins nombreuses, en proportion, que les hommes avec incapacité à rapporter qu'on leur ait refusé un emploi ou une entrevue dans les cinq années ayant précédé l'ECI.

Enfin, la pratique d'activités physiques, les sorties culturelles et l'utilisation d'Internet sont moins répandues chez les femmes avec incapacité que chez les femmes et les hommes sans incapacité.

VIOLENCE ENVERS LES FEMMES HANDICAPÉES

La littérature scientifique et les données d'enquêtes montrent que les personnes avec incapacité, et les femmes en particulier, sont plus susceptibles d'être victimes de violence physique, sexuelle ou psychologique que les personnes sans incapacité (Statistique Canada 2018c : 4; Office 2015 : 1). Cette section présente, à partir des données de l'ESG (2014) et de résultats d'études, de l'information sur l'expérience de la violence par les femmes avec incapacité, notamment de la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint. Des données pour le Canada sont présentées lorsque des données à l'échelle du Québec ne sont pas disponibles.

➤ *Au Québec, les femmes avec incapacité sont plus susceptibles que les femmes sans incapacité d'être victime d'un incident violent*

Selon l'ESG (2014), au Québec, le taux d'incidents violents (agression sexuelle, vol qualifié ou voie de fait) perpétrés envers les femmes avec incapacité de 15 ans et plus est trois fois supérieur à celui des femmes sans incapacité (110²¹ incidents pour 1000 femmes c. 35²² incidents pour 1000 femmes) (Statistique Canada 2019).

Au Canada, les femmes ayant une incapacité liée à la santé mentale ou une incapacité cognitive (liée à l'apprentissage, au développement ou à la mémoire) sont les plus touchées puisqu'elles sont proportionnellement quatre fois plus nombreuses à avoir été victimes d'un crime violent que les femmes ayant un autre type d'incapacité (respectivement 261²³ pour 1000 et 241 pour 1000 c. 65²⁴ pour 1000) (Statistique Canada 2018c : 7).

Les femmes canadiennes avec incapacité connaissent par ailleurs un plus grand nombre d'épisodes violents. Plus du tiers de ces femmes (36 %) ont été victimes de plus d'un crime violent au cours des douze mois précédant l'enquête, comparativement à 20 % des femmes sans incapacité (Statistique Canada 2018c : 3).

21. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

22. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

23. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

24. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

➤ ***Les femmes avec incapacité sont plus exposées à la violence sexuelle et à la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint***

L'inégalité entre les sexes est criante lorsqu'il est question de violence sexuelle, « la grande majorité des victimes étant des femmes » (Statistique Canada 2018c : 6). Au Canada en 2014, le taux d'agressions sexuelles chez les femmes avec incapacité (56 agressions pour 1000) est près de deux fois supérieur à celui des femmes sans incapacité (29 agressions pour 1000 femmes) et 14 fois supérieur à celui des hommes sans incapacité (4 agressions pour 1000 hommes²⁵)²⁶. Tout comme pour la violence en général, les taux d'agressions sexuelles sont très élevés chez les femmes ayant déclaré avoir une incapacité liée à la santé mentale (131 pour 1000) et celles ayant une incapacité cognitive (121 pour 1000) (Statistique Canada 2018c : 6).

À propos de l'ESG (2014) et de la violence conjugale

Évaluer la prévalence de la violence conjugale au sein d'une population présente de nombreux défis. L'ESG (2014) contient des données sur la violence psychologique, physique ou sexuelle ainsi que sur l'exploitation financière de la part d'un conjoint ou ex-conjoint. Il s'agit de violence auto-déclarée, c'est-à-dire qu'elle est divulguée par le répondant en réponse aux questions d'enquête. Il importe de souligner que l'utilisation de cette enquête pour documenter le sujet de la violence vécue dans un contexte conjugal ne fait pas consensus parmi les acteurs du domaine, entre autres, car cet instrument ne permet pas de mesurer divers aspects de l'incident de violence (contexte d'auto-défense, de contrôle, de domination, etc.). À ce sujet, voir entre autres les précisions de l'Institut national de santé publique dans [Trousse Média sur la violence conjugale – Statistiques, Ampleur](#). De plus, la violence subie de la part d'un conjoint ou ex-conjoint telle que documentée à partir de l'ESG (2014) ne correspond pas à la définition de la violence conjugale dont s'est doté le Québec dans la Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (Québec 1995). Celle-ci se caractérise notamment par des épisodes de violence répétés durant lesquels l'un des partenaires prend le contrôle de l'autre. Pour ces raisons, il importe de faire preuve de prudence dans l'interprétation des données de cette enquête. Malgré cela, l'ESG (2014), s'avère la seule source de données populationnelles actuellement disponible pour documenter la violence subie par les femmes avec incapacité de la part d'un conjoint ou ex-conjoint.

25. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

26. Le taux d'agressions sexuelles envers les hommes ayant une incapacité n'est pas assez fiable pour être inclus dans la comparaison.

Au Québec, selon l'ESG (2014), les personnes avec incapacité sont, en général, plus susceptibles que celles sans d'incapacité d'avoir été victimes de violence physique²⁷, sexuelle²⁸ ou psychologique ou d'exploitation financière²⁹ de la part d'un conjoint ou d'un ex-conjoint au cours des 5 années précédant l'enquête (22 % c. 13 %) (données non présentées). De plus, la violence psychologique ou l'exploitation financière sont les formes de violence exercées par un conjoint ou un ex-conjoint les plus couramment autodéclarées au sein de la population avec et sans incapacité (21 % c. 12 %).

Les femmes avec incapacité sont plus de deux fois plus susceptibles que les femmes sans incapacité d'avoir été victimes de violence psychologique, physique ou sexuelle ou d'exploitation financière de la part d'un conjoint ou un ex-conjoint (23 % c. 10 %). (données non présentées).

Des différences s'observent à l'échelle canadienne entre les femmes et les hommes avec incapacité en ce qui a trait à la gravité de la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint. Les femmes étaient proportionnellement plus nombreuses que les hommes à avoir été victimes des formes les plus graves de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint (39 % c. 16 %³⁰), soit d'avoir été agressées sexuellement, battues, étranglées ou menacées au moyen d'une arme. De plus, 38 % des femmes avec incapacité victimes de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint ont indiqué avoir déjà craint pour leur vie en raison du comportement de celui-ci, une proportion bien supérieure à celle des hommes avec incapacité (14 %³¹) (Statistique Canada 2018c : 20).

Plusieurs facteurs pourraient contribuer à expliquer les taux élevés de violence envers les femmes handicapées. Les femmes handicapées sont souvent isolées et dépendantes physiquement, émotionnellement ou financièrement de leurs proches et des personnes qui leur prodiguent des soins (Plummer et Findley 2011 : 9). L'isolement facilite les situations d'abus et peut faire en sorte que celles-ci perdurent lorsque l'agresseur restreint les moyens de communication de sa victime avec l'extérieur (par ex. : téléphone, Internet). En dénonçant une situation d'abus, la victime peut aussi craindre de perdre son aidant principal, ainsi que toutes les ressources (financières et autres) auxquelles il lui donne accès (Plummer et Findley 2011 : 10). En effet, il faut prendre en considération que l'agresseur, dans la plupart des cas de violence envers des femmes avec incapacité, est le conjoint, un ami ou une connaissance de la victime (Office 2015 : 22).

27. La violence physique comprend le fait de menacer une personne de la frapper avec le poing; de lui lancer un objet qui aurait pu la blesser; de la pousser, de l'empoigner ou de la bousculer; de la gifler; de lui donner un coup de pied, de la mordre ou de lui donner un coup de poing; de la frapper avec un objet; de la battre; d'utiliser ou de menacer d'utiliser une arme à feu ou un couteau; et de tenter de l'étrangler.

28. La violence sexuelle comprend le fait de forcer une personne à se livrer à une activité sexuelle non désirée ou de forcer une personne à une activité sexuelle alors qu'elle n'est pas en mesure de consentir.

29. La violence psychologique et l'exploitation financière comprennent le fait d'essayer de limiter les contacts qu'une personne entretient avec sa famille ou ses amis; de la rabaisser ou de lui dire des mots blessants; d'être jaloux et de ne pas vouloir qu'elle parle à d'autres hommes ou femmes; de blesser ou de menacer de blesser un de ses proches; de blesser ou de menacer de blesser ses animaux de compagnie; d'exiger de savoir avec qui et où elle est en tout temps; d'endommager ou de détruire ses biens ou sa propriété; de l'empêcher d'avoir accès au revenu familial, ou de la forcer à lui donner son argent, ses biens ou sa propriété.

30. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

31. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

Les femmes avec incapacité sont aussi confrontées à de nombreux obstacles institutionnels et culturels qui peuvent les empêcher, voire les décourager de chercher à communiquer avec les ressources d'aide disponibles (Plummer et Findley 2011 : 11; Condition féminine Canada 2015 : 19). Notamment, elles doivent composer avec le manque de ressources d'aide adaptées, disponibles et accessibles pour les personnes avec incapacité, et avec l'indifférence et le scepticisme dont peuvent faire preuve les premiers répondants face à leurs demandes d'aide (Plummer et Findley 2011 : 10).

Au Canada, selon l'ESG (2014), 27 %³² des femmes avec incapacité victimes de crime violent qui n'ont pas signalé l'incident à la police ont rapporté avoir choisi de ne pas le signaler parce que le service qu'elles avaient reçu de la police dans le passé n'était pas satisfaisant, comparativement à 5 % des femmes sans incapacité (Statistique Canada 2018c : 17). Malgré cela, les femmes avec incapacité ne sont pas moins susceptibles que les femmes sans incapacité d'avoir signalé un crime violent à la police (26 % c. 21 %) (Statistique Canada 2018c : 33).

EN RÉSUMÉ

Cette section s'est attardée à l'expérience de la violence, notamment de la violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint. Il s'avère qu'au Québec, les femmes avec incapacité sont plus fréquemment victimes d'un incident violent que les femmes sans incapacité : le taux d'incidents violents perpétrés envers celles-ci est trois fois supérieur à celui des femmes sans incapacité. Par ailleurs, près d'une femme avec incapacité sur quatre a été victime de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint au cours des 5 années précédant l'ESG (2014), soit une proportion plus élevée que celle observée chez les femmes sans incapacité. Selon des études, l'isolement social et la dépendance physique, émotionnelle ou financière envers les proches et les personnes qui prodiguent des soins contribueraient à expliquer la plus grande exposition des femmes avec incapacité à la violence, notamment la violence sexuelle et commise par un conjoint ou un ex-conjoint.

32. Coefficient de variation entre 16,6 % et 33,3 %; interpréter avec prudence.

CONCLUSION

Ce rapport a dressé un portrait des femmes avec incapacité du Québec. Sa réalisation s'inscrit dans le cadre d'un engagement de l'Office des personnes handicapées du Québec à la *Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021* (la Stratégie) adoptée en 2017 par le gouvernement du Québec.

En résumé, les données contenues dans ce rapport tendent à démontrer que la situation des femmes avec incapacité est généralement moins favorable que celles des femmes et des hommes sans incapacité, voire de celle des hommes avec incapacité. Notamment, elles vivent plus fréquemment seules, sont moins scolarisées, sont plus touchées par la pauvreté et ont une perception plus négative de leur état de santé global ou de leur état de santé mentale. Elles ont également plus fréquemment des besoins non comblés en aides techniques ou en aide pour réaliser leurs activités de la vie quotidienne et apparaissent désavantagées lorsqu'il est question d'habitation. Quant à l'exercice des rôles sociaux, il n'est pas rare que les femmes avec incapacité mentionnent avoir été victimes de discrimination, tant à l'école que sur le marché du travail. Enfin, les femmes avec incapacité sont plus fréquemment victimes d'incidents violents ou de violence commise par un conjoint ou un ex-conjoint que celles sans incapacité.

Ces constats permettent de mettre en lumière la situation clairement défavorable des femmes avec incapacité au Québec à l'égard de leurs conditions de vie et de leur participation sociale. L'Office des personnes handicapées du Québec est très préoccupé par ces résultats. À l'évidence, ils mettent de l'avant la nécessité d'une action gouvernementale différenciée, prenant en compte la situation défavorable des femmes avec incapacité, afin que l'égalité de droit entre les femmes et les hommes se traduise par une égalité de fait.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CLOUTIER, Elisabeth, Chantal GRONDIN et Amélie LÉVESQUE (2018). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : guide des concepts et méthodes, produit no 89-654-X2018001 au catalogue de Statistique Canada*, [En ligne]. [[www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=uqz 01xRL](http://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/89-654-x/89-654-x2018001-fra.pdf?st=uqz%201xRL)].
- CONDITION FÉMININE CANADA (2015). *Dossier d'information : la violence à caractère sexuel faite aux femmes au Canada*, [En ligne]. [<https://cfc-swc.gc.ca/abu-ans/wwad-cqnf/svawc-vcsfc/index-fr.html>].
- DAG, Munir et Christian Kullberg (2010). « *Can they work it out and do they get any satisfaction? Young Swedish physically disabled men's and women's work involvement and job satisfaction* », *Scandinavian Journal of Disability Research*, vol. 12, n° 4, p. 287-303.
- DÉFENSEUR DES DROITS (2016). *L'emploi des femmes en situation de handicap Analyse exploratoire sur les discriminations multiples*, [En ligne]. [<https://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/194000344.pdf>].
- ERTEN, Ozlem (2011). « *Facing Challenges: experiences of Young Women with Disabilities Attending a Canadian University* », *Journal of Postsecondary Education and Disability*, vol. 24, no 2, 101-114 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, [En ligne]. [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2020). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : modifications et ajouts*, Montréal, 165 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019a). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : ensemble du Québec : répondants avec et sans incapacité*, Montréal, 613 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019b). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 2, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 291 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019c). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 3, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 333 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].

- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019d). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 4 et 5, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 389 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019e). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 6, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 832 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019f). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : sections 7 et 9, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 437 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019g). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 10 – Partie A, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 737 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019h). *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2017 : compendium de tableaux : section 10 – Partie B, ensemble du Québec : répondants avec incapacité*, Montréal, 795 p. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec. [Document interne].
- LINDSTROM, Lauren et autres (2013). « *Building Career PATHS (Postschool Achievement Through Higher Skills) for Young Women with Disabilities* », *The Career Development Quarterly*, vol. 61, 330-339 p.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2020). *Rapport statistique sur les individus participant aux interventions des Services publics d'emploi. Clientèle : personnes handicapées. Année 2019-2020 Rapport officiel, Québec*, Direction de l'analyse et de l'information de gestion, ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 14 p. [En ligne]. [https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/stat_personnes_handicapees_2019-2020.pdf] [consulté le 19 novembre 2020].
- NOSEK, Margaret (2016). « *Health Disparities and Equity : the Intersection of Disability, Health, and Sociodemographic Characteristics among Women* », dans MILES-COHEN, Shari E. et Caroline Signore (dir.). *Eliminating Inequities for Women with Disabilities: An Agenda for Health and Wellness*, American Psychological Association, Washington, 296 p.
- OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017a). *Les personnes avec incapacité au Québec : volume 5 : besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne*, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, L'Office, 37 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017b). *Évaluation de l'efficacité de la politique gouvernementale À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : l'habitation*, Drummondville, Secrétariat général, L'Office, 132 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2017c). *Les personnes avec incapacité au Québec : volume 6 : déplacements et transport*, Drummondville, Direction de l'évaluation et du soutien à la mise en œuvre de la Loi, L'Office, 31 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2015). *La maltraitance envers les personnes handicapées: recension des écrits et portrait statistique*, Drummondville, Direction de l'évaluation, de la recherche et des communications, L'Office, 44 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.

PLUMMER, Sara-Beth et Patricia A. FINDLEY (2011). « Women with Disabilities' Experience with Physical and Sexual Abuse: A Review of the Literature and Implications for the Field », *Trauma, Violence & Abuse*, vol. 13, no 1, 15-29 p.

SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE (2017). *Ensemble pour l'égalité - Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021*, [En ligne]. [<http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Egalite/strategie-egalite-2021.pdf>].

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUE ET DE LOGEMENT (2019). *Comprendre les besoins impérieux en matière de logement*, [En ligne]. [<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/data-and-research/core-housing-need#:ff:text=%20Il%20y%20a%20besoins%20imp%C3%A9rieux%20en%20mati%C3%A8re,des%20r%C3%A9sidents%20et%20ces%20derniers%20sont...%20More%20>]

STATISTIQUE CANADA (2019). *Tableaux de données sur la victimisation des femmes ayant une incapacité au Québec : enquête sociale générale 2014, cycle 28 : sécurité des Canadiens (victimisation)*, commande spéciale pour l'Office, Statistique Canada, Ottawa.

STATISTIQUE CANADA (2018a). *Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI)*, [En ligne]. [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=3251#a4].

STATISTIQUE CANADA (2018b). *Enquête sociale générale 2016, cycle 30 : les canadiens au travail et à la maison*, fichier de microdonnées à grande diffusion, Ottawa, no 12M0030X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2018c). *La victimisation avec violence chez les femmes ayant une incapacité, 2014*, [En ligne]. [<https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54910-fra.pdf?st=R7CvUZZ>].

STATISTIQUE CANADA (2017). *Enquête Sociale Générale : Les Canadiens au travail et à la maison (ESG)*, [En ligne]. [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SDDS=5221].

STATISTIQUE CANADA (2016). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes de 2013-2014*, fichier de microdonnées à grande diffusion, Ottawa, no 82M0013X au catalogue.

STATISTIQUE CANADA (2015a). *Enquête sociale générale : victimisation (ESG)*, [En ligne]. [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=148641#a2].

STATISTIQUE CANADA (2015b). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes : composante annuelle (ESCC)*, [En ligne]. [http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&Id=164081].

VICK, Andrea et Ernie LIGHTMAN (2010). « *Barriers to Employment among Women with Complex Episodic Disabilities* », *Journal of Disability Policy Studies*, vol. 21, no 2, 70-80 p.



Office des personnes
handicapées

Québec

